



Janv-fév-mars 2013

N° 134

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Habemus papam !

Tout est pourtant bien ficelé, ce mercredi 13 mars 2013, lorsqu'une fumée blanche sort, à 19h06, de la cheminée installée au-dessus de la chapelle Sixtine. Aucune surprise n'est envisageable : chacun a redoublé de ferveur pour obtenir du Saint-Esprit l'élection d'un pape selon ses vœux !

Tout est tellement bien ficelé que le journal italien *Il Fatto quotidiano* publie un communiqué de presse - sans doute préparé à l'avance - envoyé par la Conférence épiscopale italienne pour saluer l'élection du nouveau pape : « *le secrétaire général exprime la joie de toute l'Église italienne après l'annonce de l'élection du cardinal Angelo Scola sur le trône de saint Pierre* »...

Patatras ! Le cardinal protodiacre Jean-Louis Tauran prononce la traditionnelle formule : « *Habemus papam* ». Il dévoile le nom d'un cardinal inconnu du commun des mortels et, à 20h22, c'est François I^{er} qui apparaît à la loggia de la basilique Saint-Pierre...

Atavisme démocratique obligeant, comme personne ne sait rien, chacun donne son avis... Qui pour énumérer les qualités supposées du nouveau pape, qui pour recenser ses défauts présumés... Tous pour ne rien dire...

N'ayant aucune information fiable sur le nouveau Souverain Pontife et ne nous sentant pas vraiment qualifiés pour le juger, nous nous en remettons au *Communiqué de la Maison générale de la Fraternité Saint-Pie X à l'occasion de l'élection du pape François*, qui nous semble fort bien exprimer les sentiments qui devraient habiter tout catholique lors d'un tel événement :

« *À l'annonce de l'élection du pape François, la Fraternité Saint-Pie X prie Dieu d'accorder abondamment au nouveau Souverain Pontife les grâces nécessaires à l'exercice de sa lourde charge*... ».

Mais les circonstances, qui nous incitent à nous tourner plus spécialement vers le chef de l'Église, ne nous détournent pas du « *filis aîné* » de cette Église. Bien au contraire ! L'histoire nous a enseigné la nécessité de la conjugaison de leurs actions !

Vive le roi Louis XX et la reine Marie Marguerite !

Dominique Coudé

Saint-Siège : le Saint-Esprit et le prochain Conclave

C'est avec l'aimable autorisation de *Correspondance Européenne* (<http://www.correspondanceeuropeenne.eu>) que nous reproduisons, ci-après, un article du professeur Roberto de Mattei daté du 9 mars 2013 et, donc, antérieur à l'élection du 13.

Les yeux du monde entier, pas seulement ceux des catholiques, sont tournés en ce moment vers Saint-Pierre de Rome, pour savoir qui sera le nouveau Vicaire du Christ ? L'attente qui se manifeste à la veille de chaque Conclave est cette fois-ci encore plus intense à cause des récents événements qui ont provoqué perplexité et confusion.

Massimo Franco écrit sur le *Corriere della Serra* du 27 février 2013 « *qu'on est en train de vivre au sein de la Cité du Vatican la fin d'un modèle de gouvernement et de conception de la papauté* » et compare les difficultés que l'Église traverse aujourd'hui à la phase finale de la crise du Kremlin soviétique. « *Le déclin de l'Empire vatican - écrit-il - accompagne celui des États-Unis et d'une Union européenne en crise économique et démographique. Il nous montre un modèle de papauté et de gouvernement ecclésiastique centralisé qui est confronté à une réalité fragmentée et décentralisée* ». La crise de l'empire vatican est présentée comme la crise d'un modèle de Papauté et de gouvernement ecclésiastique inadéquat au monde du XXI^e siècle. La seule issue de secours serait un processus « d'auto-réforme » qui sauverait l'institution, en la dénaturant de son essence.

En fait, ce qui est crise ce n'est pas le gouvernement « monarchique », conforme à la Tradition de l'Église, mais le système de gouvernement né des réformes postconciliaires qui, pendant les dernières cinquante années, ont exproprié la Papauté de son autorité souveraine pour redistribuer le pouvoir aux conférences épiscopales et à un Secrétaire d'État tout-puissant. Mais surtout, Benoît XVI et son prédé-

cesseur, bien que de tempéraments différents, sont restés des victimes du mythe de la collégialité à laquelle ils ont sincèrement cru, renonçant ainsi à assumer de nombreuses responsabilités qui auraient pu résoudre le problème de l'apparente « ingouvernabilité » de l'Église. L'actualité éternelle de la Papauté réside dans le charisme qui lui est propre : le primat du gouvernement sur l'Église universelle dont le Magistère infaillible est l'expression décisive.

D'aucuns disent que Benoît XVI n'a pas exercé son pouvoir de gouvernement avec autorité parce qu'il est un homme doux et paisible qui n'a ni le caractère ni les forces physiques pour affronter cette situation de grave « ingouvernabilité », et que l'Esprit Saint l'a infailliblement éclairé en lui suggérant le suprême sacrifice de la renonciation au pontificat pour sauver l'Église. Cependant, ils ne se rendent pas compte à quel point ce discours humanise et sécularise la figure du Souverain Pontife. Le gouvernement de l'Église n'est pas régi par le caractère d'un homme, mais par sa correspondance à l'assistance divine du Saint-Esprit. La Papauté a été occupée par des hommes au caractère impérial et guerrier comme Jules II, et au tempérament doux et aimable comme Pie IX. Mais, c'est le bienheureux Pie IX, et non Jules II, qui a le plus parfaitement correspondu à la Grâce, et a atteint les sommets de la sainteté dans l'exercice héroïque du gouvernement papal.

La conception selon laquelle un Pape faible et fatigué devrait démissionner n'est pas surnaturelle mais naturaliste car elle nie l'aide décisive apportée au Pon-

tife par le Saint-Esprit qui est alors improprement invoqué. Le naturalisme se transforme sur ce point en son contraire : un fidéisme d'empreinte piétiste pour lequel l'envahissante action du Saint-Esprit absorbe la nature humaine et devient le facteur régénérant de la vie de l'Église. Il s'agit de vieilles hérésies qui, aujourd'hui, fleurissent même dans les milieux les plus conservateurs.

L'erreur la plus fréquente est celle de vouloir justifier n'importe quelle décision prise par Pape, un Concile, une Conférence épiscopale, par le principe selon lequel « l'Esprit Saint assiste toujours l'Église ». L'Église est indéfectible certes grâce à l'assistance du Saint-Esprit, « *Esprit de Vérité* » (Jn. 14, 17), elle tient de son Fondateur la garantie de persévérer jusqu'à la fin des temps, dans la profession de la même foi, des mêmes sacrements, de la même succession apostolique du gouvernement, mais cette indéfectibilité ne signifie pas toutefois une indéfectibilité étendue à tous les actes du Magistère et du gouvernement, ni une impeccabilité des hiérarchies ecclésiastiques suprêmes. Dans l'histoire de l'Église, explique Pie XII, « *se sont alternées victoire et défaite, ascension et régression, confession héroïque avec sacrifice des biens et de la vie mais aussi chez certains de ses membres, chute, trahison et scission. Un témoignage de l'histoire est univoquement clair : portæ inferi non prævalebunt (Mt. 16, 18) ; mais l'autre témoignage ne manque pas non plus, les portes de l'enfer ont aussi eu leurs succès partiels* » (Discours *Di gran cuore* du 14 septembre 1956). Malgré les succès partiels et apparents de l'enfer, l'Église ne reste troublée

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

ni par les persécutions ni par les hérésies ni par les péchés de ses membres, au contraire elle tire une nouvelle force et une nouvelle vitalité des graves crises qui la touchent.

Mais si les erreurs, les chutes, les défections ne doivent pas décourager, lorsqu'elles ont lieu, elles ne doivent pas être niées. Par exemple, est-ce l'Esprit saint qui inspira le choix de Clément V et de ses successeurs de transférer le siège de la Papauté de Rome en Avignon ? Aujourd'hui, les historiens catholiques s'accordent en définissant ce choix comme une décision gravement erronée, qui affaiblit la Papauté au XIV^e siècle, et ouvrit la voie au Grand Schisme d'Occident.

Est-ce l'Esprit Saint qui suggéra l'élection d'Alexandre VI, un Pape qui tint une conduite profondément immorale avant et après son élection ? Aucun théologien, mais aussi aucun catholique, ne pourrait soutenir que les 23 cardinaux qui élurent le pape Borgia furent éclairés par le Saint-Esprit. Et si cela ne s'est pas passé

lors de cette élection, on peut imaginer que ça ne se soit pas passé lors d'autres élections et Conclaves, qui virent le choix de Papes faibles, indignes, inadéquats à leur mission, sans que cela ne porte préjudice d'aucune façon à la grandeur de la Papauté.

L'Église est grande justement parce qu'elle survit aux faibles des hommes. Il peut donc arriver que soit élu un Pape immoral ou inadéquat. Il peut arriver que les cardinaux du Conclave refusent l'influence du Saint-Esprit et que le Saint-Esprit qui assiste le Pape dans l'accomplissement de toute sa mission soit refusé. Cela ne signifie pas que l'Esprit Saint soit vaincu par les hommes ou par le démon. Dieu, et Lui seul, est capable de tirer le bien du mal et, ainsi, la Providence guide chaque instant de l'histoire. Dans le cas du Conclave, explique le cardinal Journet dans son traité sur l'Église, « *assistance de l'Esprit Saint* » signifie que même si l'élection était le résultat d'un mauvais choix, on a la certitude que le Saint-Esprit, qui assiste l'Église et qui transforme aussi le mal en

bien, permet cela à des fins supérieures et mystérieuse. Mais le fait que Dieu tire le bien du mal accompli par les hommes, comme il arriva pour le premier péché d'Adam qui fut la cause de l'Incarnation du Verbe, ne signifie pas que les hommes puissent commettre le mal sans être coupables. Et toute faute est punie, au ciel ou sur terre.

Tout homme, toute nation, toute assemblée ecclésiastique doit correspondre à la Grâce qui, pour devenir efficace, a besoin de la coopération des hommes. Face à un processus d'auto-destruction de l'Église, dont parlait déjà Paul VI, on ne peut donc pas rester les bras croisés dans un état d'optimisme pseudo-mystique. Il faut prier et agir, chacun selon ses possibilités, afin que cette crise prenne fin et que l'Église puisse montrer visiblement cette sainteté et cette beauté qu'elle n'a jamais perdues, et qu'elle ne perdra jamais jusqu'à la fin des temps.

Roberto de Mattei

Déclaration de Mgr le duc d'Anjou

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Mes chers compatriotes,

Le monde politique s'est saisi d'un sujet remettant en cause l'institution universelle et intemporelle qu'est la Famille, ce qui constitue une menace aux fondements mêmes de notre société. L'humanité toute entière et, en particulier, notre histoire commune, celle de la France, s'est bâtie sur le seul socle familial.

Mille ans de notre histoire reposent sur une famille dont je suis l'héritier, le fils aîné, et que j'ai l'immense charge de représenter auprès de vous.

Or, d'aucuns souhaitent que l'institution du mariage, sur laquelle repose toute la structure familiale, soit banalisée au point de l'étendre aux personnes du même sexe et, par voie de conséquence, de permettre l'adoption et donc la filiation d'enfants résultants de cette union.

De tout temps, l'homme et la femme se sont unis, naturellement, pour concevoir et élever des enfants. Que serions-nous si nos parents, nos aïeux n'avaient pas suivi ce processus naturel, institutionnalisé et sacralisé ensuite par le mariage chrétien ? Comment accepter d'établir un droit à l'enfant au risque d'aller à l'encontre des droits

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)
de l'enfant ?

Nos hommes politiques ne peuvent prendre la responsabilité de redéfinir les lois immémoriales de la nature humaine. Certes, nous devons nous adapter continuellement aux évolutions de notre société mais certains principes immuables tels que l'union d'un homme et d'une femme pour fonder une famille et éduquer des enfants ne peuvent être remis en cause.

Nous avons le devoir de nous manifester auprès des responsables politiques qui souhaitent traiter ces questions d'une extrême gravité pour leur faire part de nos réflexions et de nos craintes. Il n'est nullement question de stigmatiser la communauté homosexuelle, dont je sais qu'elle est loin d'être unanime sur la question du mariage pour des personnes du même sexe, de l'adoption des enfants par ces dernières et de leur filiation. Il faut, au contraire, l'écouter tout en s'assurant que la cellule familiale n'est pas menacée. Je refuse que cette discussion soit traitée sous un angle politicien ou idéologique. La défense de l'institution du mariage entre un homme et une femme est un sujet de civilisation que la France doit aborder sans passion.

La vision de mes aïeux, et notamment d'Hugues Capet, de saint Louis, d'Henri IV ou encore de Louis XIV, était de construire, dans l'intérêt de tous, une Nation française qui rayonnerait pendant des siècles. Elle ne s'arrêtait pas aux intérêts particuliers susceptibles de compromettre ses valeurs fondatrices. Mon regretté père, le prince Alphonse, dans la lignée duquel je m'inscris, disait qu'il « *ne saurait y avoir dans quelque société que ce soit de permanence et de continuité sans le respect des droits fondamentaux de la Famille qui est la cellule de base de toute société constituée selon l'ordre naturel et chrétien. Il appartient à chacun d'y réfléchir. Puisse la miséricorde divine pourvoir à cette utile méditation pour que chacun se reprenne à espérer* ».

J'appelle donc aujourd'hui, hors de toute position politique partisane, tous les Français à défendre les valeurs si chèrement défendues pendant des siècles par nos aînés et à faire connaître leur soutien aux défenseurs de la Famille et des droits de l'enfant. Il en va de notre avenir. Les Français doivent montrer l'exemple aux autres nations.

Louis de Bourbon, duc d'Anjou, le 8 janvier 2013

Le mariage homosexuel, la famille et la république

La volonté gouvernementale d'étendre le mariage aux couples homosexuels et, a fortiori, celle de permettre à ces derniers l'adoption et la procréation médicalement assistée (fécondation in vitro, insémination artificielle, mères porteuses, ...) révolte l'opinion publique et, en premier lieu les catholiques.

Cette révolte est significative, et la manifestation du 13 janvier dernier, à laquelle nous étions nombreux à participer, est justifiée. Son ampleur comme la prise de conscience (enfin !) de la gravité de ces mesures par la hiérarchie de l'Église catholique, sont réconfortantes et démontrent que le

« pays réel » existe toujours, malgré la propagande assénée dans les médias et dans l'éducation nationale.

Cependant, il est frappant de constater l'absence de toute réflexion, y compris chez les chefs de file de cette révolte, sur les causes de la dérive qui a conduit la société française à être amputée progressivement de sa cellule fondamentale, la famille.

Après la seule reconnaissance par l'État du mariage préalable-ment enregistré à l'état civil des mairies, après l'éclatement des héritages familiaux par le principe d'égalité successorale, après l'autorisation du divorce « par

consentement mutuel », après la légalisation puis le remboursement de l'avortement, après la reconnaissance des mêmes droits aux enfants adultérins et aux enfants légitimes, après la reconnaissance d'un statut aux couples homosexuels par le PACS, comment s'étonner que le mariage des homosexuels et leur « droit à l'enfant » soient à l'ordre du jour de nos gouvernants ?

Toutes ces entreprises d'éclatement de la famille sont menées au nom des grands principes républicains que sont la liberté et l'égalité. Ces principes sont destructeurs dans tous les domaines de la so-

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

ciété, puisqu'ils nient les principes de hiérarchies, d'obéissance et de responsabilité, sans lesquels il ne peut y avoir de vie en société. Ces principes nient la notion même de bien commun pour ériger la liberté individuelle en dogme absolu, ferment de destruction de toute vie sociale organisée. Cette entreprise « tous azimuts » de destruction ne révèle-t-elle pas l'esprit de ses promoteurs : le « solve et coagula » cher à la franc-maçonnerie auquel fait référence le troisième principe de la « trinité » républicaine, la fraternité ?

Ignorer ou feindre d'ignorer les causes des désordres que l'on déplore n'est-ce pas se priver de la faculté de combattre ces désordres efficacement en les attaquant à la racine ? Couper la mauvaise herbe, plutôt que l'arracher, ne l'a jamais empêché de pousser ni de se répandre.

De même, ne traiter que la fièvre ou la douleur du malade ne peut avoir pour effet que de soulager momentanément celui-ci, sans parvenir à éradiquer la maladie. Seuls un diagnostic sur l'origine du mal et le traitement de cette origine peuvent permettre de guérir le corps humain.

Pour porter le bon diagnostic, il faut comprendre que la famille, à l'égal du corps humain, dépend du corps social, et que son affection n'est pas l'opération du hasard mais d'un environnement malsain. Il faut également comprendre que la famille n'est attaquée que parce qu'elle constitue la cellule primordiale de la société, et qu'elle contient en elle les principes de toute vie sociale : l'amour, l'obéissance, la hiérarchie, le dévouement aux autres.

Au-delà, il faut savoir que tout

ce qui, dans notre vie affective et sociale, nous est cher, ne l'est, en réalité, que parce qu'il nous situe dans la création, qu'il nous permet de comprendre la raison de notre naissance, de notre existence et, enfin, de notre mort. La vie n'est pas concevable, sauf à devenir absurde, comme le simple fruit de la rencontre de la matière à la faveur du hasard, et ne peut se vivre sans la perspective d'un dessein transcendant de l'homme, et donc de la société, dont la mission est d'en permettre l'accomplissement. C'est cette dimension surnaturelle qui permet à l'homme de dépasser sa condition animale, et c'est elle qui définit la légitimité de l'action politique.

Comprendre cette nécessité de relier l'homme à l'univers conduit à placer ses œuvres dans la perspective de cette transcendance. À cet égard, c'est sans doute le péché originel de la république que d'avoir institué la séparation de l'Église et de l'État. La laïcité républicaine s'affirme comme le moyen érigé en principe qui permet d'arracher l'homme, au travers de son environnement social, à sa destinée éternelle.

La famille ne se conçoit, n'est légitime, que dans la mesure où elle éduque et accompagne l'enfant, comme cellule première de la société, sur la voie de ses destinées sociale et surnaturelle. Elle est donc nécessairement, pour cela, attaquée de toutes parts par ceux qui veulent édifier un nouveau monde sans Dieu. On comprend mieux alors l'évolution « à sens unique » des législations qui régissent la naissance et la famille depuis que la république sévit. Il existe bel et bien un combat titanique du mal contre le bien qui se déroule sous nos yeux, sous

couvert de principes qui se veulent généreux et qui sont, en réalité, des ferments de destruction de l'homme.

Aussi, même s'il apparaît pertinent de rappeler que l'enfant a besoin d'un modèle masculin et d'un modèle féminin pour construire sa personnalité, cela ne permet pas de faire comprendre la dimension totalitaire de l'entreprise menée, qui vise à détruire la famille, comme elle vise d'une manière générale à extraire l'homme de ses cadres naturels, pour n'en faire qu'un individu, à la merci du pouvoir de ceux qui gouvernent, officiellement ou officieusement, la cité républicaine. Ces tyrans modernes veulent tout contrôler, de la naissance à la mort, de l'institution des « bébés-éprouvette » à l'euthanasie, et il n'est pas surprenant de retrouver les mêmes personnalités « progressistes » parmi leurs promoteurs et parmi les zélateurs du « mariage » homosexuel.

Dénoncer les maux qui minent la famille depuis plus de deux siècles, dénoncer ces ferments révolutionnaires qui minent toute la société, devrait être la première mission assignable aux défenseurs de la famille. Ces maux identifiés, il pourra être possible de convaincre d'avoir à les extirper pour guérir le corps social. À défaut, les témoignages d'attachement à la famille pourront se multiplier, sans pour autant que le mal ne continue de progresser.

La conclusion revient à Bossuet qui se riait « de ceux qui déplorent les conséquences dont ils chérissent les causes ».

André Cerland



La lente destruction de la famille depuis la Révolution

D'aucuns s'imaginent que l'adoption par l'Assemblée nationale, le 2 février 2013, du premier article de la proposition de loi dite du « mariage pour tous » fait partie des turpitudes ordinaires de la « gauche » et, qu'une fois le balancier électoral reparti dans l'autre sens, la « droite » rétablira une situation conforme à l'ordre naturel, voire chrétien.

Il s'agit, en fait, d'une utopie, une utopie entretenue, pour les raisons que l'on devine, par la quasi-totalité des composantes de l'échiquier politique actuel.

Un rapide survol de l'histoire de l'institution du mariage dans notre pays permet de s'en convaincre.

Sous l'Ancien Régime, seul le mariage religieux est reconnu. Il est, parfois, précédé d'un acte juridique civil, abusivement appelé « mariage devant notaire », qui n'est qu'un contrat passé entre les futurs époux et leurs familles, réglant les questions profanes et patrimoniales. Le mariage est, conformément à la doctrine de l'Église catholique, indissoluble. Toutefois, la justice peut prononcer une « séparation de corps et de biens », en cas de « négligence, inconduite, débauche, mauvais traitements ». Cette « séparation » est reconnue par l'Église, mais le remariage est interdit. Un mariage peut aussi être déclaré « nul » par l'Église.

La loi du 20 septembre 1792 instaure le « mariage civil », seul valable aux yeux de la loi. Elle instaure, également, le divorce par consentement mutuel, pour « incompatibilité d'humeur ou de caractère » ou pour des causes imputables à l'un des époux. En fait, le divorce est, alors, une procédure simple, sans juge. Il peut être proclamé sans motif.

En 1804, le Code civil restreint l'application du divorce par consentement mutuel et seul le divorce pour fautes devient réellement appliqué.

Lors de la Restauration, le 8 mai 1816, la loi Bonald supprime le divorce¹.

Le 27 juillet 1884, la loi Naquet² autorise de nouveau le divorce pour fautes³.

Les lois de 1886, 1893, 1904 et 1908 viennent apporter quelques modifications à cette législation, sans toutefois en modifier sérieusement les principes.

La loi du 11 juillet 1975, promulguée par Valéry Giscard d'Estaing, réforme le divorce et institue réellement le divorce par consentement mutuel.

Sous la présidence de Jacques Chirac, Jean-Pierre Raffarin étant Premier ministre, la loi du 26 mai 2004 simplifie, encore, les procédures de divorce.

Le 12 décembre 2007, le *Conseil de modernisation des politiques publiques*, présidé par Nicolas Sarkozy, propose de « déjudiciariser » le divorce pour le confier aux notaires.

Si l'on ajoute que l'avortement, sous l'appellation « interruption volontaire de grossesse (IVG) », a été dépenalisé le 17 janvier 1975, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, l'on est forcé d'admettre que la contribution de la « droite » à l'entreprise de destruction de la famille n'est pas moindre que celle de la « gauche ».

Seule la Restauration a porté un coup d'arrêt - momentané, malheureusement - à cette entreprise !

Pontblanc

1) L'on sait que : une charte **octroyée**, la **catholicité** de l'État et la suppression du divorce étaient les trois conditions non « négociables » imposées par Louis XVIII lors de son retour en France.

2) Curieux personnage que cet Alfred Naquet ! Membre de l'Alliance internationale de la démocratie socialiste de Bakounine, titulaire de nombreux mandats électoraux, il est, cependant, l'ami du général Boulanger dont il devient le conseiller politique. Élu député boulangiste en 1889, il est poursuivi dans l'*affaire* de Panama, mais finalement acquitté. Dès 1875, il dépose des propositions de loi visant à rétablir le divorce. Son action n'aboutira, donc, qu'en 1884.

3) Le résultat ne se fait pas attendre : dès 1885, l'on compte 4000 divorces !

Fête de la Saint-Louis en Auvergne

Samedi 24 et dimanche 25 août 2013

Fête de la Saint-Louis au Puy-en-Velay,

organisée par l'IMB, en partenariat avec l'UCLF.

D'où vient l'expression : « France, fille aînée de l'Église » ?

Il y a des énoncés qui, répétés de manière infinie, deviennent des certitudes sacrées. Si vous avez un jour l'audace - au nom de la simple vérité historique - de dire qu'elles ne sont pas exactes, vous allez passer, dans le meilleur des cas, pour un original qu'on regardera avec une certaine condescendance, probablement pour une espèce d'iconoclaste et au pire, pour un hérétique, un dangereux révolutionnaire ou un traître infiltré par quelque secte satanique dans les rangs des « bien-pensants ».

Voilà déjà plusieurs années que je cherche à connaître l'origine de l'expression « *filles aînées de l'Église* » attribuée à la France, expression dont nombre de catholiques français s'enorgueillissent et dont, à l'occasion, ils font une espèce de slogan, un véritable cri de guerre, pour s'opposer à la déchristianisation et aux lois impies.

Leur conviction, sur ce point, est quasi-dogmatique et semble s'appuyer, tout particulièrement, sur les fameuses dernières phrases de l'homélie prononcée par le pape Jean Paul II, lors de la messe célébrée le dimanche 1^{er} juin 1980 au Bourget : « *Alors, permettez-moi, pour conclure, de vous interroger : France, fille aînée de l'Église, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? Permettez-moi de vous demander : France, fille de l'Église et éducatrice des peuples, es-tu fidèle, pour le bien de l'homme, à l'alliance avec la Sagesse éternelle ?* ».

Quelle est, donc, l'origine de cette expression ? Quand apparaît-elle pour la première fois dans l'histoire ?

En fait, l'expression « *filles aînées de l'Église* », attribuée à la France, apparaît au XIX^e siècle !

L'expression « *filles aînées de l'Église* » est utilisée pour la **première fois** le 14 février 1841, à Notre-Dame de Paris, par le R. P. Henri-Dominique Lacordaire, dans son « *Discours sur la vocation de la nation française* »¹.

Le 2 mai 1879, dans un discours

à des pèlerins français, le pape Léon XIII la reprend à son compte : « *... foi et union qui ont valu jadis à la France le titre glorieux de fille aînée de l'Église* ».

Cinquante-cinq ans après le « *Discours* » du P. Lacordaire, elle est utilisée par le cardinal Be-

noît-Marie Langénieux, archevêque de Reims, lors des célébrations du quatorzième centenaire du baptême de Clovis.

Depuis, elle fait florès et plusieurs Pontifes Romains² y recourent.

La France n'est pas la première nation chrétienne ?

Un grand nombre de ceux qui pensent que la France est la « *filles aînées de l'Église* » le justifient en précisant que c'est parce que « *la France a été la première nation baptisée* » ou « *la première nation chrétienne* ».

En fait, le premier royaume, dont le roi se fait baptiser et fait du christianisme la religion de son État, est l'Arménie en 301. Viennent, ensuite, l'Éthiopie et

l'Empire romain dans lequel le christianisme, déjà placé à un rang éminent par l'édit de Constantin (313), est promu religion de l'État en 380, par l'édit de Théodose le Grand.

En 496, le royaume des Francs arrive en quatrième position³.

La France n'est, donc, pas la première nation chrétienne de l'univers, mais, après la fin de l'Empire romain d'Occident, le

peuple Franc est le premier - parmi les peuples barbares païens - à être baptisé dans la foi de Nicée (les autres peuples barbares, chrétiens avant les Francs, ayant basculé dans l'hérésie arienne). Par ailleurs, l'Empire romain d'Orient, dont la capitale est Byzance-Constantinople, demeure, jusqu'en 1453, l'héritier de l'empire chrétien théodosien.

L'expression « *filles aînées de l'Église* » est utilisée, une fois, en 1564, mais il ne s'agit pas de la France !

Pendant les presque treize siècles que dure la monarchie française, depuis Clovis jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire pendant

tout le temps où elle est un royaume officiellement catholique, jamais la France n'a été appelée « *filles aînées de l'Église* », ni par

aucun Pontife Romain, ni par aucun de ses rois, ni par aucun de ses juristes, ni par aucun de ses

(Suite page 8)

1) Ceci est attesté par Hervé Pinoteau in *Le chaos français et ses signes*, PSR éditions, 1998 et l'on sait que le baron Pinoteau est un spécialiste « pointilleux » pour tout ce qui touche à la symbolique de l'État français au cours des différentes régimes.

2) Il est à noter que, après l'homélie du Bourget, le pape Jean Paul II ne l'utilisera plus. Des spécialistes lui auraient-ils signalé l'absence de fondements historiques à cette expression ?

3) Peut-être même seulement en cinquième parce que la date de 496 n'est pas historiquement certaine et qu'il serait possible que la conversion au catholicisme du roi des Burgondes, saint Sigismond, soit antérieure à celle de Clovis.

(Suite de la page 7)
sujets !

La seule et unique occasion où l'expression « *fille aînée de l'Église* » se trouve dans la bouche

d'un dignitaire ecclésiastique sous l'Ancien Régime, c'est en février 1564 et elle ne sert pas à désigner la France, mais la reine Catherine de Médicis : c'est lorsque le non-

ce apostolique, Prospero di Santa Croce, la salue alors qu'il vient traiter avec elle de l'application des décrets du Concile de Trente dans le Royaume de France⁴.

C'est le roi de France qui est le « *filis aîné* » !

Moins d'un siècle plus tôt, précisément le 19 janvier 1495, l'expression « *filis aîné de l'Église* » apparaît, pour la première fois dans l'histoire, dans la bouche d'un pape, et elle désigne le **Roi de France**.

Dans des circonstances difficiles, le pape Alexandre VI accueille le roi Charles VIII et ses troupes sur le chemin de Naples. Le souverain français déclare : « *Saint-Père, je suis venu pour faire obéissance à Votre Sainteté comme ont eu accoutumée de faire mes prédécesseurs, Rois de France* ». Le Pape, prenant de sa main gauche la main droite du Roi, lui répond en l'appelant son « *filis aîné* ».

Depuis déjà plusieurs siècles, le Roi de France est appelé « *Sa Majesté Très-Chrétienne* ». Antérieurement à ce 19 janvier 1495, on trouve, sous la plume des Pontifes Romains, lorsqu'ils écrivent aux Rois de France, les expressions « *cher Fils* », « *Fils très cher* », ou encore parfois « *Fils de prédilection* » mais, je l'affirme, l'expression « *Fils aîné* » ne remonte pas au-delà d'Alexandre VI.

On la retrouve, ensuite, le 21 avril 1505 lorsque, dans un consistoire, l'ambassadeur du roi Louis XII présente son souverain à Jules II en ces termes : « *Premier Fils du Saint-Siège par la naissance* ». Ce titre est également utilisé, le 11 décembre 1515,

lors de l'entrevue de Bologne entre Léon X et François I^{er}.

Ce sont surtout les Rois Bourbons qui s'enorgueillissent du titre de « *filis aîné de l'Église* », que nul, ni dans l'Église, ni dans la société civile, ne leur conteste. Henri IV le revendique dès avant sa conversion. Louis XIV en obtient d'Alexandre VII la mention dans le traité de Pise du 12 février 1664. Louis XVIII s'adresse à Léon XII en ces termes : « *Animé des mêmes intentions que les Rois, mes prédécesseurs, je me plais de déclarer à Votre Sainteté qu'en ma qualité de Fils aîné de l'Église je regarde comme un devoir de justifier ce titre glorieux...* ».

Sainte Pétronille, fille aînée de saint Pierre, protectrice des Rois de France.

Depuis Pépin le Bref et le pape Étienne II, le patronage spécial de sainte Pétronille, dont la tradition fait la fille aînée de saint Pierre, est accordé à la dynastie royale franque.

Étienne II écrit à Pépin et ses deux fils, Charles (futur Charlemagne) et Carloman, en faisant parler saint Pierre, lui-même, pour leur donner le nom de « *filis adoptifs* ».

Dans l'actuelle basilique Saint-Pierre de Rome, l'autel de sainte Pétronille demeure, aujourd'hui, une « chapelle » dédiée à la prière pour la France.

Du « *filis aîné* » à la « *fille aînée* » ?

Nous pouvons, maintenant, très légitimement nous demander pourquoi le P. Lacordaire s'est autorisé un tel « glissement » : prendre l'expression traditionnelle qui désigne la personne sacrée du Roi pour l'attribuer à la « nation »⁵.

La première explication est liée au contexte historique : en février 1841, il n'y a plus en France de « *filis aîné de l'Église* ». La révolution de 1830 a chassé la branche aînée des Bourbons. Charles X,

dernier Roi à avoir reçu l'onction du Sacre, est mort en exil. L'héritier légitime du trône est son fils, Louis XIX de droit, qui porte en exil le titre de comte de Marnes. Le trône est usurpé par le duc d'Orléans, Louis-Philippe, imprégné d'esprit voltairien et traître à la conception traditionnelle de la monarchie française, auquel il serait risible de décerner les titres de « *Très-Chrétien* » et de « *filis aîné de l'Église* ».

La seconde explication tient à la personnalité et aux convictions du P. Lacordaire lui-même qui, indépendamment de ses talents de prédicateur, de ses vertus et de la restauration de l'Ordre dominicain à laquelle il a tant contribué, n'en demeure pas moins un des premiers représentants et propagateurs des erreurs du « catholicisme libéral », pénétré par les pernicieuses influences de la révolution.

Disciple de Félicité de La Men-

(Suite page 9)

4) Son fils Charles IX ayant atteint la majorité l'année précédente, elle n'est plus officiellement régente mais continue à exercer la réalité du pouvoir.

5) L'idée même de « *nation* », telle qu'elle est aujourd'hui comprise, ayant été pétrie par l'idéologie révolutionnaire !

(Suite de la page 8)

nais n'a-t-il pas été un des principaux collaborateurs de *L'Avenir*⁶, journal fondé, en 1830, par La Mennais avec la collaboration de Gerbet, Salinis, Rohrbacher, de Coux, Guéranger, Montalembert... ? N'a-t-il pas fait siennes, dans *L'Avenir* du 7 décembre 1830, ces « cinq libertés » préco-

nisées par La Mennais : « 1. La liberté de conscience ou liberté de religion qui a pour conséquence la totale séparation de l'Église et de l'État... 5. Les libertés publiques (suffrage universel et libertés administratives) » ? Et, si en 1841, il a rompu avec La Mennais, n'y a-t-il pas, également, dans ce « *Discours sur la voca-*

tion de la nation française », mentionné au début de cet article, un éloge⁷ appuyé et déplacé de Napoléon I^{er} ?

Il ne faut point, dès lors, s'étonner de voir le P. Lacordaire exalter la « nation » et lui transposer les prérogatives des Souverains sacrés.

Non possumus !

C'est la raison pour laquelle, nonobstant toutes les « bonnes intentions » (celles-là même qui peuvent paver l'enfer) de ceux qui, dans le sillage du P. Lacordaire, prétendent aujourd'hui défendre la « civilisation chrétienne », en reprenant pour le compte de « la France » l'expression « *filles aînées de l'Église* », je n'hésite pas à affirmer haut et fort qu'elle constitue à proprement

parler une **usurpation**, que je réprovoque de toutes mes forces !

Pendant longtemps, j'ai moi-même cru - comme beaucoup - que cette expression était ancienne, vénérable et juste. Mais, après les recherches, ici résumées, et la découverte de sa véritable histoire, je m'insurge au nom de la **Vérité** et au nom de la **Légitimité** contre son emploi, emploi qui ne peut que - de manière subreptice

et insidieuse - contribuer à instiller les erreurs du nationalisme, forme dévoyée et révolutionnaire de l'amour naturel de la Patrie.

La Patrie est la « terre des pères », avec ce qu'elle porte d'héritage et de devoirs, elle n'a rien à voir avec l'idéologie et le fanatisme !

Frère Maximilien-Marie

6) Le premier numéro paraît le 16 octobre 1830.

7) « *La France avait trahi son histoire et sa mission. Dieu pouvait la laisser périr [...] Un jour, les portes de cette basilique s'ouvrirent ; un soldat paraît sur le seuil, entouré de généraux, et suivi de vingt victoires [...] ; il monte vers le sanctuaire ; le voilà devant l'autel. Qu'y vient-il faire, lui l'enfant d'une génération qui a ri du Christ ? Il vient se prosterner devant le vicaire du Christ et lui demander de bénir de ses mains afin que le sceptre n'y soit pas trop pesant à côté de l'épée ; il vient courber sa tête militaire devant le vieillard du Vatican, et confesser à tous que la gloire ne suffit pas sans la religion pour sacrer un empereur. Il avait compris, malgré toutes les apparences contraires, que le souffle divin ne s'était point retiré de la France [...] C'est là vraiment gouverner les peuples, de ne pas croire à leurs mauvais penchants, et de leur révéler à eux-mêmes ce qui reste en eux de grand et de bon. Ainsi Dieu sauva-t-il la France* » (Lacordaire, cité dans *Le Tombeau de l'empereur Napoléon I^{er}*, Ledoyen, Paris, 1852, pp. 55-56). - Cité par Philippe Pichot-Bravard in *Le pape ou l'empereur*, Éditions Tempora, 2008, p. 101 n. 148.

XXIII^e Université Saint-Louis Du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2013

Château de La Rivière à Couloutre (58220).

Pour les jeunes, les cadres... une formation continue ouverte à tous les âges.

Les objectifs

Pour acquérir une vraie formation politique et devenir des combattants efficaces, il s'agit de bien identifier :

- ▶ ce *pour quoi* on se bat (connaissance de soi), **la monarchie traditionnelle de droit divin**,
- ▶ ce *contre quoi* on se bat (connaissance de l'adversaire), les *idéologies* (libéralisme, nationalisme, socialisme), toutes filles de la *Révolution* et de la *gnose*.

Le programme

Dans l'esprit de camaraderie qui a fait son renom, retrouvez Lulo, Faoude, Gédéon, Savéan, Surville, ... :

- ▶ des conférences,
- ▶ des exposés,
- ▶ des ateliers.

Renseignements : saintlouis.univ@gmail.com

Télécharger le **bulletin d'inscription**, le **tract de l'université** sur le site « *viveleroy* » (<http://www.viveleroy.fr>).

La subversion : ou comment susciter le mépris envers l'autorité

La *subversion* a toujours existé comme technique de désorganisation d'une société, d'affaiblissement de son *autorité* et de démoralisation des citoyens. Mais, depuis l'apparition de la *modernité*, elle est devenue l'arme implacable des *idéologies* à l'encontre des sociétés traditionnelles, ces *sociétés hétéronomes* dont l'ordre et les normes ne sont pas issus du seul vouloir humain. Nous avons affaire, ici, à une lutte sans merci contre la *loi naturelle* et les autorités qui la défendent. Et l'efficacité du procédé est, aujourd'hui, décuplée par les médias modernes et, tout particulièrement, l'utilisation d'Internet.

Nous nous proposons de mettre en lumière les procédés utilisés pour les combattre efficacement. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur l'ouvrage de Roger Mucchielli¹, *La subversion*².

Une vieille arme : la subversion !

Définition

Subversion (du latin *subvertere*, bouleverser, renverser) signifie étymologiquement *renversement de l'ordre établi*.

Mais, en tant que technique spécifique (ce qui, d'ailleurs, la dissocie de toute *idéologie* et la met au service de n'importe quelle cause),

° la subversion n'est ni une agitation, ni même une propagande politique proprement dite, elle n'est ni un complot armé ni un effort de mobilisation des masses ;

° elle est une technique d'affaiblissement du pouvoir et de démoralisation des citoyens ;

° elle est fondée sur la connaissance des lois de la psychologie et de la psychosociologie, parce qu'elle vise autant l'*opinion publique* que le pouvoir et les forces

dont il dispose ;

° elle est *action sur l'opinion* par des moyens subtils et convergents.

La subversion est donc plus insidieuse que séditeuse. La ruine de l'État (lorsqu'il s'agit de subversion intérieure) ou la défaite de l'ennemi (lorsqu'il s'agit d'une subversion organisée de l'extérieur) sont poursuivies et obtenues par des voies radicalement différentes de la révolution (entendue au sens d'affrontement populaire) et de la guerre (entendue au sens d'affrontement entre des armées adverses).

° L'État s'effondrera de lui-même, dans l'indifférence de la « majorité silencieuse » (car celle-ci est un produit de la subversion) ;

° L'armée cessera d'elle-même le combat parce qu'elle sera com-

plètement démoralisée et malade du mépris qui l'entoure ;

° Le chef qui aura tenté de maintenir l'ordre ou le cadre qui se sera opposé aux agents subversifs, s'en iront d'eux-mêmes. Personne ne les aura officiellement chassés, **ils partiront d'eux-mêmes, sous l'œil indifférent de la population, par l'effet du pourrissement de toute autorité.**

C'est là l'originalité et l'extraordinaire efficacité de la subversion, moyen « économique », au sens où elle ne nécessite pas de gros investissements matériels et financiers, où elle n'a besoin que de peu d'armes et de peu de gens pour réussir. C'est affaire d'intelligence d'abord, de science et de savoir-faire.

Organiser le mépris de l'adversaire.

Depuis qu'il y a des hommes, **l'idée de réduire l'adversaire à merci en organisant autour de lui le mépris**, ou en décourageant les gens de combattre pour son service, est venue spontanément à beaucoup d'esprits et a inspiré beaucoup d'entreprises. De façon empirique, le *commérage*, le *racontar*, la *calomnie* (et autres per-

fides exploitations des petits faits de la vie quotidienne contre le voisin) ont été, très tôt, érigés en systèmes et ont dû se développer dans l'espèce humaine en même temps que le langage.

Sur le plan militaire, on eut, dès les temps les plus reculés, l'idée d'envoyer sur le territoire de l'adversaire des individus capables de

s'intégrer à la population, et chargés, en dehors de la mission d'espionnage, de répandre des informations démoralisantes ou des calomnies. Cela faisait partie de qu'on appelait « les ruses de guerre », lesquelles comprenaient aussi - et surtout - les stratagèmes sur le champ de bataille.

1) Roger Mucchielli (1919-1981), agrégé de philosophie, docteur en médecine et docteur ès-lettres, auteur de nombreux ouvrages, a été président de l'Institut International de Synthèses psychothérapeutiques et a dirigé, chez ESF éditeur, la collection « Formation Permanente en Sciences Humaines ».

2) Mucchielli Roger, *La subversion*, CLC, Paris, 1976.

Philippe de Macédoine l'utilise contre Athènes.

L'avènement des empires et les objectifs de conquête territoriale à grande échelle permirent quelques perfectionnements de la méthode de *pourrissement des États à conquérir*. Selon Maurice Mégrét³, Philippe de Macédoine, le père d'Alexandre le grand, mérite de rester dans l'histoire pour la qualité de sa tactique psychologique au service de son ambition de conquête de la Grèce antique.

° Son premier geste fut de soudoyer discrètement les groupes politiques qui, en Grèce, étaient par principe contre la guerre ; les

« pacifistes » athéniens, groupés autour d'Eubule, proclamaient que le temps des aventures était passé et que la Cité devait se consacrer aux seules œuvres de paix. Ces honnêtes intentions faisaient l'affaire de Philippe, et ses agents « noyautèrent » le parti des pacifistes.

° Par ailleurs, le roi de Macédoine entreprit de renforcer et d'accélérer cette action en organisant la démoralisation du peuple athénien : *rumeurs, campagnes de calomnies* contre les chefs qui voulaient résister à l'influence

macédonienne, *corruption* des petits chefs, *pénétration de tous les partis politiques* par ses agents, complétèrent la propagande des pacifistes subventionnés, et submergèrent l'opinion publique. « *Ébranlement, désintégration, dissolution* », tels furent les effets progressifs de son action psychologique sur l'État athénien.

° On sait que Philippe y ajouta la séduction des intellectuels de l'époque en mettant au concours parmi eux le poste de précepteur de son fils Alexandre.

La contre-subversion de Démosthène.

Parmi les Athéniens, Démosthène comprit ces manœuvres. Son intelligence de la situation, aiguisée par son patriotisme et son idéal de liberté, nous valut les célèbres *Philippiques* et *Olynthiennes* (351-349 av. J.C.). En termes modernes, on peut dire qu'il tenta d'opposer une contre-subversion à l'entreprise subversive de Philippe.

Dans ces discours, Démosthène dévoile les intentions réelles de Philippe et analyse sa tactique

psychologique. Puis, il secoue l'inertie des Athéniens et vilipende ceux qui, séduits, ont l'intention de « collaborer » avec le Macédonien. Il attaque de ses sarcasmes les généraux, les magistrats, les patriciens, et, dans certains passages, ses discours ont le ton de la propagande d'agitation et de mobilisation.

Ainsi, quatre siècles avant J.C., un homme courageux et lucide essayait de lutter contre l'impérialisme dévorant et rusé d'un voisin

dangereux.

Il est intéressant de noter que, en 1938, juste avant Munich, à l'heure où Hitler misait sur le pacifisme et la décomposition des républiques pour réaliser sans coup férir l'invasion de la Tchécoslovaquie, une revue parisienne put faire, sans qu'on s'en aperçoive, un montage des *Philippiques* de Démosthène qui parurent, sous cet habillage, de la plus dramatique actualité.

Le pamphlet politique et sa postérité : Cicéron, inventeur du genre.

Les *Discours* de Cicéron contre Marc-Antoine, que l'on compara aux *Philippiques*, ont aussi leur place dans un survol historique des modèles de subversion. Le célèbre orateur romain décida, vers 44 av. J.C., de « démolir » Marc-Antoine, général brutal et débauché qui, après l'assassinat de César, avait pris le pouvoir à Rome. Cicéron essaya de soulever

l'indignation populaire et dévoila les traîtrises, les sacrilèges et les turpitudes de Marc-Antoine.

Il est probable que si Antoine fut déclaré « ennemi public » par Octave quelques années plus tard, ce fut par l'effet des discours de Cicéron (le 13^e discours présente Antoine comme « *ennemi de la patrie* »).

La fin de l'orateur fut tragique,

comme on le sait, puisqu'Antoine, revenu au pouvoir grâce à une alliance avec Octave et Lépide, obtint la tête de son accusateur⁴. Il est vrai que la fin d'Antoine ne fut pas moins atroce, quelques années plus tard...

Cicéron avait développé là un genre nouveau le pamphlet⁵ politique, dont le but est de déconsidérer le pouvoir.

Le pamphlet comme arme de guerre idéologique : la technique s'affine.

C'est au XVIII^e siècle que le pamphlet devient une arme de

guerre purement psychologique. Dans l'ouvrage *Karl Marx et sa doctrine*, traduit en français en

1937, Lénine conseillait aux jeu-

(Suite page 12)

3) Mégrét Maurice, *La guerre psychologique*, P.U.F., coll. Que sais-je ?, 1963, p. 10.

4) Au sens propre, puisqu'Antoine exposa la tête de Cicéron sur la Tribune aux harangues !

5) Ce mot, d'origine anglaise, vient lui-même du français, *paume-feuille*, petite feuille de papier que l'on peut tenir dans la main.

(Suite de la page 11)

nes militants de retrouver l'esprit subversif des grands encyclopédistes français :

« *Les écrits ardents, vifs, ingénieux, spirituels, des vieux athées du XVIII^e siècle qui attaquaient ouvertement la prêtraille régnante, s'avèrent bien souvent mille fois plus aptes à tirer les gens de leur sommeil religieux que les fastidieuses et arides redites du marxisme* ».

Le « *propagande philosophique* » du XVIII^e siècle, alimentée matériellement par les imprimeries hollandaises qui organisent la contrebande des libelles, est une vaste campagne subversive contre les bases de la société politique et

religieuse en place.

Selon Daniel Mornet⁶, les Encyclopédistes ont, par leurs écrits, préparé la Révolution française. Ils ont, d'ailleurs, décrit eux-mêmes leur tactique :

° d'Alembert a parlé de « *sortes de demi-attaques, espèce de guerre sourde, qui sont les plus sages lorsqu'on habite les vastes contrées où l'erreur domine* » ;

° Naigeon et Condorcet ont expliqué comment « *des articles détournés permettent de fouler aux pieds les préjugés religieux* » : « *Les erreurs respectées sont exposées avec des preuves faibles ou ébranlées par le seul voisinage des vérités qui en sapent les fondements* » ;

° après avoir exposé le problème avec une apparente bonne foi, il y a « *les symboles transparents, les parenthèses, les insinuations, les ironies, et enfin les embuscades* ».

On croirait lire, ici, la tactique de certains journaux français actuels et de certaines émissions de télévision.

Joseph de Maistre, l'émigré, a qualifié la « *philosophie* » et les « *philosophes* » (nous dirions aujourd'hui les intellectuels « engagés ») de « *puissance essentiellement désorganisatrice* » et, théoricien réactionnaire de la Restauration, il a rêvé d'un ange exterminateur qui écraserait tous les disciples des Encyclopédistes.

Voltaire, le champion du pamphlet.

C'est, sans conteste, Voltaire qui est au XVIII^e siècle, le champion du pamphlet subversif. Le ton général, comme le dit G. Lanson, est l'irrespect. Rien n'échappe ni ne résiste à l'irrespect, ni la royauté avec sa majesté, ni l'Église avec sa sainteté.

La duchesse de Choiseul, qui s'en irrite, écrit :

« *L'emploi de l'esprit aux dépens de l'ordre public est une des plus grandes scélératesses parce*

que, de sa nature, elle est la plus impunissable ou la plus impunie ».

Lefèvre de Beauvray, en 1770, dans son *Dictionnaire social et patriotique*, à l'article « Liberté », blâme aussi « *cet esprit d'indépendance et de liberté qui mène à la subversion de tout ordre social* ».

Daniel Mornet caractérise ainsi la guerre psychologique menée par Voltaire :

« *La bataille a donc été en grande partie une bataille cachée... À l'abri de l'anonymat⁷, il multiplie les attaques ; il y a plus de deux cents de ces petits ouvrages, opuscules, feuilles volantes. Il y pousse à fond. L'ironie voltairienne se fait âpre, brutale, insolente. L'influence fut immense... Voltaire saisit les vices du système sans jamais construire une certitude* »⁸.

Le travail fut tout entier de destruction.

Les effets dévastateurs de la guerre subversive.

Le résultat fut rapide. Dès les années 1758-1763 en France, dit Daniel Mornet⁹ :

« *le pouvoir royal hésite à décider la répression. Les évêques l'y poussent, car ils constatent que dès qu'on laisse faire, l'audace des attaquants s'accroît. Mais quant à revenir à la rigueur des lois, on ne tardera pas à reconnaître qu'il n'y fallait pas songer : les directives ne trouvaient plus de fonctionnaires résignés et*

dociles. Un vent d'indiscipline soufflait sur les bureaux de l'Administration, qui faisait craquer l'édifice entier...

° *Les affaires Calas et Sirven avaient soulevé l'indignation...*

° *Des intendants, des gouverneurs, ... à Grenoble, Poitiers, Montauban, en Languedoc, etc, adjurent le ministre de permettre l'apaisement. Le Parlement de Toulouse⁹, lui-même, fait si bien amende honorable que, dès 1766,*

ses excès de tolérance inquiètent l'autorité royale...

° *La police, les autorités, ont contre elles de plus en plus toutes sortes de complaisances et de complicités soutenues par l'opinion toute entière. Des plus grands aux plus petits, on donne d'une main ce que l'on retire de l'autre...*

° *Malgré les saisies et les per-*

(Suite page 13)

6) Mornet Daniel, *Les origines intellectuelles de la révolution française*, Armand Colin, 1933, 6^e éd., 1967, p. 78.

7) N'est-ce pas la technique utilisée par certains « blogs » d'aujourd'hui ?

8) Mornet Daniel, op. cit., pp. 97-99.

9) C'est-à-dire le tribunal qui avait jugé l'affaire (Calas) et condamné au supplice, en mars 1762, le père Calas, accusé d'avoir assassiné son fils de 30 ans (qui, en fait, s'était suicidé pour d'autres raisons) pour l'empêcher de se convertir au catholicisme.

(Suite de la page 12)

quisitions de la Prévôté, ... on vend les livres prohibés sous les galeries du château de Versailles ; on les vend sous les yeux de Leurs Majestés avec la complicité même des Grands, du prince de Lambesc, par exemple, qui s'oppose bruyamment aux recherches de la police...

° La police, sans cesse tiraillée entre des ordres sévères et des prières de fermer les yeux, n'agit plus qu'avec incohérence, se discredite et se démoralise. »¹⁰.

La mode est aux propos séditionnaires ; il est de bon ton de fronder les actes du gouvernement, « de se déclarer partisan et protecteur du peuple, dont on proclame et provoque l'émancipation. Le jeune noblesse, la première envahie par la contagion de l'esprit philosophique, se montrait disposée à faire bon marché du préjugé de la naissance et de ses autres privilèges »¹¹.

L'agitation gagne l'enseignement. Les écoles sont touchées par l'irrégion : les maîtres, du moins certains, favorisent cette agitation. Mornet ajoute :

« Il est impossible de savoir dans quelle mesure les hardiesses de pensée des élèves sont le reflet de la pensée des professeurs. Il est fort probable que, le plus souvent, les élèves ne les consultaient pas pour lire *Le système de la nature*¹² ou se moquer des sermons de l'abbé Faucher. La curiosité, la discussion, le scepticisme venaient de partout et pas seulement des bergers chargés de conduire le troupeau. Mais il est pourtant certain que beaucoup de maîtres pensaient comme les élèves, ne faisaient rien pour les retenir, et même les conduisaient délibérément sur les terres de la philosophie¹³ »¹⁴.

La mode lancée, avec tant d'audace et d'esprit, par Voltaire et les Encyclopédistes, se répand com-

me une épidémie. Les escarmouches usent les autorités, et les frondeurs sont prompts à s'emparer des affaires judiciaires qu'ils transforment en scandales. Sur le modèle des procès de Calas, Sirven, Montbailly pour la condamnation d'innocents, du procès Goëzman pour la vénalité des juges, des douzaines et des douzaines d'affaires sont montées en épingle, donnant lieu à des libelles, pamphlets, mémoires pleins d'éloquence et d'insolence.

Tout est bon pour attaquer le pouvoir, et la violence des grossièretés vise le roi, la reine, et « les principes du gouvernement ». Les circonstances les plus imprécises sont exploitées, le chantage est devenu une arme publique ; les titres des gazettes sont édifiants : *Le gazette noire*, *L'espion des boulevards*, *L'observateur*, etc. Tous sont « étrangement déchainés », comme disait Bayle.

Paul-Louis Courier, le théoricien du pamphlet.

Parmi les pamphléaires subversifs, n'omettons pas de nommer, au XIX^e siècle, Paul-Louis Courier qui codifia un certain nombre de procédés.

Dans *Le pamphlet des pamphlets* (1824), dernier opuscule avant sa mort mystérieuse, Courier revendique, pour le genre qu'il perfectionna, les droits les plus étendus dans la littérature. Il déclare que le pamphlet a remplacé, dorénavant, les anciens discours sur la place publique contre les lois et décrets du pouvoir établi.

« Il s'agit, écrit-il, de prendre le sujet du pamphlet dans un menu fait de la vie quotidienne, souvent même un commérage de la vie locale, puis, en considérant intentionnellement ce fait divers comme hautement significatif, il faut

s'élever insensiblement jusqu'aux considérations politiques d'ordre général ».

Naturellement, à l'arrière-plan de cette transformation tendancieuse d'un fait divers en « affaire scandaleuse », il faut maintenir, en permanence, trois principes de base :

° premièrement **paraître de bonne foi**, ne pas laisser apercevoir le procédé,

° deuxièmement **parler au nom du bon sens**, « chose du monde la mieux partagée », de façon à être lu et approuvé par la masse des lecteurs,

° troisièmement **en appeler toujours à la justice et à la liberté**, de façon à provoquer l'indignation du bon public contre l'autorité, ses ministres et ses fonctionnaires.

Là encore, le parallèle entre certains journaux et officines actuels est frappant !

Appliquant, lui-même, avec génie les procédés qu'il a formulés, Paul-Louis Courier écrit de très nombreux pamphlets, surtout entre 1820 et 1824, contre la cour et contre le pouvoir, qui s'appuie essentiellement sur la police. *Le but est de déconsidérer devant l'opinion le système politique en place* (en l'occurrence la Restauration).

En 1821, il utilise même son procès en cour d'assises (qui lui valut deux mois de prison et 200 francs d'amende pour un précédent pamphlet contre une souscription ordonnée par le ministre de l'Intérieur) pour transformer

(Suite page 14)

10) Mornet Daniel, op. cit., pp. 141 et 268.

11) Mornet Daniel, op. cit., pp. 273-274.

12) Il s'agit du livre antireligieux de l'encyclopédiste d'Holbach.

13) C'est-à-dire de la nouvelle *idéologie* subversive.

14) Mornet Daniel, op. cit., p. 335.

(Suite de la page 13)

son banc d'accusé en tribune (procédé que nous retrouverons

dans les temps actuels), puis pour écrire un nouveau pamphlet, *Procès de Paul-Louis Courier*.

La puissance du pamphlet décuplée par les médias modernes.

Les procédés de Voltaire et de Courier allaient trouver, avec l'avènement de la presse à grand tirage et des moyens de communi-

cation de masse, une portée et une efficacité multipliées et restent un des moyens de la subversion moderne. Ils semblent, même, avoir

été adoptés par l'ensemble de la société civile et religieuse...

Faoudel

Livres reçus

- *Mémoires de Louis XIV, écrits par lui-même, composés pour le Grand Dauphin et adressés à ce prince, mis en ordre et publiés par J. L. M. de Gain-Montaignac* - Lacour Éditeur, 23 bd Amiral Courbet 30000 Nîmes.
Sites Internet : www.editions-lacour.com - www.editions-lacour.fr.

« Il se faut bien garder de penser qu'un souverain, parce qu'il a l'autorité de tout faire, ait aussi la liberté de tout dire. Au contraire, plus il est grand et respecté, plus il doit être circonspect. Les choses qui ne seroient rien dans la bouche d'un particulier deviennent souvent importantes dans celle du prince. »

Louis XIV

« Chacun reconnoîtra donc à ces passages et à beaucoup d'autres la vérité de ces instructions. On trouvera aussi le cachet du maître à une certaine manière d'envisager les objets, à des locutions que j'ai conservées avec respect, et j'oserai même dire à certaines idées royales, que le lecteur peut apprécier quand on les lui offre, mais que le particulier, homme de lettres, même le plus observateur et le plus habile, ne peut ni concevoir ni retracer, parce qu'elles ne sont ni dans la nature de ses principes, ni dans celle de sa condition. Ce sont aussi à ces traits, plus qu'à la vue de tous les certificats, j'ose même dire qu'à celle de l'écriture, qu'on reconnoîtra l'authenticité de ces mémoires. »

Avertissement de l'éditeur (J. L. M. de Gain-Montaignac)

- *Sacre et Couronnement des Rois et des Empereurs* - Lacour Éditeur, 23 bd Amiral Courbet 30000 Nîmes.
Sites Internet : www.editions-lacour.com - www.editions-lacour.fr.

« « Mentez » disait Voltaire, « il en restera toujours bien quelque chose ». Un mensonge, soit ! Mais à trop de mensonges : la VÉRITÉ.

La présente réédition s'inscrit essentiellement dans ce cadre. Cadre qui consiste à porter aux âmes de France, non pas une lumière nouvelle, mais une lumière qui fut, trop longtemps écartée, mise sous le boisseau et placée sous la tutelle des séditeux et des impies.

Heureuse nouvelle l'apostasie touche à sa fin !

Le présent ouvrage a pour mérite, aujourd'hui, de livrer aux lecteurs ce que les athées frénétiques avaient pris pour la LIBERTÉ d'occulter.

Mais il n'y a rien de caché qui ne soit, un jour révélé ! Ces jours sont arrivés et l'objectif du travail ici donné, consiste à libérer de ses chaînes et entraves, les âmes des lecteurs pour une vision plus honnête, puisqu'impartiale, des grandes heures de gloire du cycle du Lys. »

Rhonon de Bar

- *Doctrines philosophiques et systèmes politiques*, par Louis Jugnet, Préface de Jean de Viguerie, Postface de Louis Millet - Éditions de Chiré 86190 Chiré-en-Montreuil.

(Ce livre) « concis et clair est toujours très accessible, très facile à lire. On peut, on doit le mettre entre les mains des étudiants, mais aussi de ceux qui ne sont plus étudiants. Le désarroi et la confusion des esprits n'ont jamais été si grands qu'aujourd'hui. Le cours de Louis Jugnet peut contribuer à y remédier ».

Extrait de la préface de Jean de Viguerie

Note sur l'éducation de Louis XVI

Comme ses prédécesseurs, le futur Louis XVI recevra une très solide éducation. Son père, le Dauphin, y veille personnellement. Difficile et sourcilieux, il lui fait réciter, ainsi qu'à ses frères, ses leçons chaque semaine. Il insiste particulièrement sur les langues (Louis XVI parle couramment anglais), la religion, l'histoire et les sciences physiques¹.

En matière d'histoire, il étudiera notamment la formation des empires à partir de l'œuvre réalisée à son intention par Jacob Nicolas Moreau (1717-1803)².

Un autre ouvrage participera à sa formation morale et intellectuelle, « *Instruction d'un prince* », ouvrage destiné au duc de Savoie, futur roi de Sardaigne, rédigé par l'abbé Duguet en 1739³. Dans son ouvrage sur Port-Royal, Sainte-Beuve consacrera un passage important à cette œuvre qui présente une cité chrétienne idéale et observera que « *Duguet, comme écrivain, tient à la fois de Nicole et de Fénelon* ».

L'étude de Bossuet (1627-1704), ancien éducateur du Grand Dauphin, continuera de tenir une place importante dans la formation de Louis XV, puis de son successeur. Le futur Louis XVI y apprendra notamment que les vertus morales que l'on doit attendre d'un roi ne se séparent pas des vertus chrétiennes que l'on enseigne à ses sujets : bonté, piété, justice, de-

vront éclairer son gouvernement⁴.

L'éducation religieuse, morale et intellectuelle, suffisante pour les sujets du roi, ne suffit pas pour le roi lui-même. Comme ses prédécesseurs, le futur Louis XVI devra recevoir une éducation politique, c'est-à-dire « *s'imprégner des connaissances et théories politiques propres à éclairer et structurer sa future conduite politique (...)* le prince doit aussi être éclairé sur son métier, sur le rôle spécifique pour lequel il est né. Cette éducation politique se fait principalement par une méditation orientée par les précepteurs vers une littérature adéquate, philosophique, politique et historique élaborée dans des ouvrages généraux ou dans des écrits de circonstance »⁵.

Nul doute que le futur Louis XVI ait été appelé à méditer sur la formule politique spécifique à la France : la monarchie absolue de droit divin, telle qu'elle avait été théorisée à l'intention de François I^{er} par Claude de Seyssel (vers 1450-1520) dans son ouvrage *La grant monarchie de France*, formule politique « *qui tempère l'exercice du pouvoir par le respect des trois freins, la religion, la justice, la « bonne police » qui tend à la conservation, mais non à l'immobilisme du royaume « en universel et en particulier* »⁶.

Cette conception de Seyssel sera

partagée, avec des accentuations variables, par « *tous les publicistes influents qui entendent dans leurs ouvrages enseigner aux princes les bonnes méthodes de gouvernement, de Jean Bodin à Pierre Grégoire au XVI^e siècle, de Charles Loyseau⁷ à L'Hommeau et Cardin Le Bret⁸, au siècle suivant* »⁹.

Cette conception « tempérée » de l'autorité royale ne doit pas être confondue avec celle excessive soutenue par des auteurs comme le juriste Claude d'Albon qui développe, comme dit Jean Barbey, un « *absolutisme outrancier et utopique* ». À l'opposée, la conception « raisonnée » du pouvoir royal, trouvera sa meilleure expression chez Bossuet dans sa *Politique tirée des propres Paroles de l'Écriture Sainte*, pour qui la science politique bien entendue ne peut que déboucher sur la sagesse dans l'art du gouvernement : « *Les grands hommes ne sont pas nés pour eux-mêmes* » et leurs pensées, « *les pensées royales* », ne peuvent être tournées que vers le bien commun.

Le futur Louis XVI a bien été appelé à la méditation de Bossuet. Malheureusement, l'étoile de celui-ci commence à pâlir, et celle de son rival Fénelon entreprend de monter, dès l'éducation de Louis XV. Ce dernier, en effet, quoique son éducation politique soit toute

(Suite page 16)

1) Barbey Jean, *Être roi*, Éditions Fayard, 1992, p. 77.

2) Gembicki Piotr, *Histoire et politique à la fin de l'Ancien Régime. Jacob Nicolas Moreau*, A.G. Nizet, Paris, 1979. En 1757, Moreau, historiographe du roi, rédigera un « *Mémoire sur les Cacouacs* », où il entreprendra de ridiculiser les encyclopédistes.

3) Thuillier Guy, *L'Instruction d'un Prince de l'abbé Duguet*, Revue Administrative, 1961.

4) Girault de Coursac Pierrette, *L'éducation d'un roi*, F.X. de Guibert, Paris, 1972.

5) Barbey Jean, op. cit., p. 90.

6) Barbey Jean, op. cit., p. 95.

7) Juriste parisien, avocat au parlement 1526-1527.

8) 1558-1655. Il écrira notamment *De la souveraineté du Roy* et dira : « *Mais l'on demande si le roi peut faire et publier tous ces changements des lois et d'ordonnances par sa seule autorité, sans l'avis de son Conseil ni de ses cours souveraines. À quoi l'on répond que cela ne présente aucun doute, parce que le roi est seul souverain dans son royaume et que la souveraineté n'est pas plus divisible que le point en géométrie. Toutefois, il sera toujours bienséant à un grand roi de faire approuver ses lois et ses édits par ses parlements et les autres officiers principaux de la Couronne, qui sont obligés par serment de le servir et de la conseiller avec toute sorte de fidélité* ».

9) Barbey Jean, op. cit., p. 95.

(Suite de la page 15)

imprégnée des principes traditionnels de la monarchie, a été appelée à étudier les *Pensées politiques* de l'abbé Claude Fleury (1640-1723), dont le prince idéal se rapproche de celui des *Aventures de Télémaque*¹⁰.

Fénelon (1651-1715)¹¹, qui gravite dans l'opposition aristocratique de la fin du règne de Louis XIV, a rédigé son livre pour en faire un récit éducatif. Dans un autre ouvrage, *Les Tables de Chaulnes*, il proposera un plan de réforme politique du royaume transformant la monarchie en régime aristocratique¹². La nouveauté de Fénelon, et de Claude Fleury, « réside dans sa préfiguration de la philosophie du XVIII^e siècle, notamment dans la conception de la nature ou de la morale, mais aussi dans la volonté d'être délibérément inactuelle - et par là néfaste à une éducation politique pragmatique - et de tourner le dos aux traditions de la monarchie française »¹³. Or, si l'éducation du futur Louis XV a été protégée des

ces influences délétères grâce à la formation traditionnelle qui lui fut inculquée par le cardinal de Fleury, il n'en ira malheureusement pas de même pour le futur Louis XVI.

Le père de l'enfant royal avait beau lui recommander chaudement la lecture de Bossuet en lui disant : « *Le célèbre monsieur Bossuet disait qu'on pouvait enfermer tous les devoirs d'un souverain dans ces quatre mots : pureté, bonté, justice, fermeté. C'est à ces quatre mots aussi que je prétends rapporter tout le plan de votre éducation* », cette volonté paternelle était détournée par le précepteur, le duc de La Vauguyon¹⁴. Les œuvres de Fénelon, de l'abbé Fleury et de Moreau vont constituer le principal bagage intellectuel dont va être nourrie la tête du futur roi. « *Ces ouvrages conduisent le jeune prince à lui faire oublier qu'il sera un jour souverain, en lui inculquant la conviction qu'il sera une sorte de père bienfaiteur de son peuple, figure inconnue jusque là dans la*

formation traditionnelle du roi, annonçant l'affaiblissement et la disparition de la monarchie traditionnelle »¹⁵.

Non seulement, à l'âge de douze ans, le prince sera tenu par son précepteur de rédiger « *Maximes morales et politiques tirées du Télémaque* »¹⁶, mais le même La Vauguyon rédigera à son intention des *Entretiens*, précisant qu'il doit constamment regarder « *tous les hommes comme égaux et indépendants selon le droit de nature* ». Cette idée parfaitement démocratique, La Vauguyon ne l'avait d'ailleurs pas inventée, mais trouvée chez le juriste Domat (1625-1696), et chez d'Aguesseau (1668-1751)¹⁷, le chancelier de Louis XV. Les écrits de ces auteurs déposeront ainsi dans l'esprit de du futur Louis XVI le germe d'idées funestes qui inhiberont plus tard ses capacités de réaction face à la crise qui s'annonce.

Saint-Martin Betuy

10) Recruté par le cardinal de Fleury, l'abbé Fleury sera l'un des précepteurs du duc de Bourgogne, père de Louis XV, après avoir été précepteur des fils du prince de Conti puis du comte de Vermandois. Confesseur de Louis XV en 1716, il entrera à l'Académie en 1720. Il est surtout célèbre pour une *Histoire ecclésiastique* en vingt volumes qui sera louée même par Voltaire...

11) Le chevalier de Ramsay, en fait fils d'un boulanger écossais élevé baronnet par Jacques II, un des introducteurs de la franc-maçonnerie en France, lui consacra une biographie. Devenu adepte de Fénelon en 1709, il intégrera à sa mort en 1715 le cénacle de Mme Guyon, à la suite de quoi il se convertit au catholicisme. Il sera initié à Londres en 1728. Ramsay partage, notamment avec Fénelon, sa conception de l'homme en tant que « *citoyen du monde* », le parfait « *citoyen du monde* » étant, pour lui, le franc-maçon.

12) Mousnier Roland, Les idées politiques de Fénelon, in *La plume, la faucille et le marteau*, PUF, Paris, 1970 - Gallouedec-Genuys Françoise, *Le Prince selon Fénelon*, PUF, Paris, 1963. Dénué d'influence pratique immédiate en raison de la mort du Grand Dauphin, l'ouvrage a-t-il inspiré certains révolutionnaires ? Dans tous les cas, il prône une monarchie contrôlée par les États Généraux et la puissance de l'aristocratie.

13) Barbey jean, op. cit., p. 97.

14) Le jeune duc de Berry avait un autre précepteur, Mgr de Coetlosquet (1700-1784). Originaire de St-Pol de Léon, il fut évêque de Limoges et académicien.

15) Girault de Coursac Pierrette, op. cit. - Viguerie Jean (de), *Les idées politiques de Louis XVI sont-elles démocratiques ?* In *Actes du colloque international de Sorèze*, 1976.

16) On sait que *Le Télémaque* fut interdit de publication durant tout le règne de Louis XIV - le Privilège initial ayant été rapidement annulé. Imprimé clandestinement, il fut interprété comme une satire sociale du règne de Louis XIV, ce qui n'était certainement pas dans l'esprit de l'auteur. Mais il pouvait être interprété également comme comportant des dimensions gnostiques : croyance en un Dieu suprême par delà les formes diverses de polythéisme, relativisation du caractère unique de la Révélation montrée à travers la permanence des mythes antiques, remplacés mais non supplantés par le Christianisme. Les « philosophes » du XVIII^e siècle ne s'y sont pas trompés qui l'ont réclamé comme un des leurs. Il influencera notamment Rousseau par ses principes éducatifs « modernes » : « *Il faut ménager avec grand soin les organes, en attendant qu'ils s'affermissent (...). Entretenez seulement sa curiosité, et faites dans sa mémoire un amas de bons matériaux : viendra le temps qu'ils s'assembleront d'eux-mêmes, et que, le cerveau ayant plus de consistance, l'enfant raisonnera de suite* » (Rousseau, *Lettre à Christophe de Beaumont*).

17) D'une lignée de magistrats, d'Aguesseau sera nommé avocat général au parlement de Paris à l'âge de 22 ans. Cartésien - il a laissé des *Méditations Métaphysiques sur les vraies ou fausses idées de la justice*, où il suit Descartes pas à pas - et janséniste - il s'opposera à la bulle *Unigenitus* -, magistrat intègre et orateur éloquent, il incarnera une sorte de « conservatisme libéral ».



Le cardinal Billot et la question du drapeau (tricolore chargé du Sacré-Cœur)

Né le 12 janvier 1846 à Sierck-les-Bains, Louis Billot est un théologien et jésuite français. Ordonné prêtre le 22 mai 1869, il enseigne l'Écriture sainte à Laval, puis la *Théologie dogmatique* à Angers et plus tard au scolasticat de Jersey.

En 1885, il est appelé par Léon XIII pour enseigner à l'Université grégorienne. Il est nommé, par saint Pie X, consultant au Saint-Office et est réputé pour avoir grandement participé à la rédaction de l'encyclique *Pascendi* qui condamne le modernisme. Il est créé cardinal au consistoire du 27 novembre 1911.

Il devient président de l'Académie pontificale Saint-Thomas d'Aquin et membre de la Commission biblique pontificale.

Les traités de théologie qu'il a publiés entre 1892 et 1912 le font considérer comme un des plus grands théologiens de son époque. C'est un rude ennemi du libéralisme, du modernisme et du *Sillon*. Il est extrêmement réservé quant à l'Action catholique.

En désaccord avec Pie XI au moment de la condamnation de l'Action française, il est reçu en audience par le pape le 13 septembre 1927, une audience dont il ressort... sans son chapeau de cardinal.

Redevenu simple jésuite, il meurt à Rome le 18 décembre 1931 et est enterré au cimetière de Campo Verano.

Le 4 mai 1918, il intervient, grâce à une lettre au *Figaro*, dans la « campagne » qui fait alors rage et qui vise à « obtenir des pouvoirs publics l'adjonction de l'image du Sacré-Cœur au drapeau français ».

La Gazette Royale a pensé souhaitable de publier cette lettre et d'apporter, ainsi, une pièce au dossier.



Introduction de la lettre par *Le Figaro*.

Livraison du 4 mai 1918 : « Le cardinal Billot et la question du drapeau ».

On se rappelle la campagne, fort peu sage en vérité, dont un groupe de catholiques prirent, au cours de la guerre, l'initiative, et le mouvement, vite arrêté, qui s'ensuivit dans le dessein d'obtenir des pouvoirs publics l'adjonction de l'image du Sacré-Cœur au drapeau français.

Cette campagne, que notre évêque se garda d'encourager, que plusieurs évêques condamnèrent même publiquement, et que le Saint-Siège déconseilla par des instructions envoyées aux cardinaux de France, instructions qui

ne furent pas publiées en leur texte, mais dont il me fut permis de produire une exacte analyse, cette campagne, dis-je, quelques-uns songeraient à la reprendre comme si Dieu avait mis vraiment au salut de notre pays une condition que tout esprit bien équilibré jugera, quoique par ailleurs il en pense, impossible à réaliser.

Toujours est-il que beaucoup de nos généraux - sans parler des démarches tentées à maintes reprises auprès des personnages politiques les plus divers, voire les plus hauts placés - reçoivent depuis quelque temps des lettres où on

les avertit charitablement qu'ils perdront leur peine aussi longtemps que cette condition n'aura pas été remplie.

Et les requérants s'appuient sur les « révélations » de Mlle Claire Ferchaud, dont le cas est présentement soumis à l'examen d'une commission nommée par l'évêque de Poitiers ; et les « révélations » de cette voyante - il ne s'agit de contester ni sa bonne foi, ni sa piété - se raccordent à un prétendu message que le Sacré-Cœur aurait

(Suite page 18)

(Suite de la page 17)

chargé la bienheureuse Marguerite Marie¹ de transmettre à Louis XIV, qui, d'ailleurs ne le reçut jamais.

Or, voici que le cardinal Billot, dans une lettre dont je tiens à grand honneur de pouvoir donner

la primeur aux lecteurs du *Figaro*, vient de prendre position fort nettement contre la campagne dont je viens de parler. Le cardinal Billot, jésuite français résidant à Rome, jouit, comme théologien, d'une très grande autorité. En outre, il est renommé dans le monde entier

pour le radicalisme de son intransigeance doctrinale. Personne assurément ne sera tenté d'attribuer son attitude - toute pareille, en l'occurrence à celle des libéraux - à je ne sais quelle complaisance pour les faiblesses de la société moderne.

La lettre du cardinal Billot au *Figaro*.

Rome, 23 mars,
Bien cher Monsieur,

Vous me demandez mon avis sur les prétendues promesses d'après lesquelles la grandeur matérielle de la France serait la consécration de la réalisation littérale du désir exprimé à la bienheureuse Marguerite-Marie : « *que l'image du Sacré-Cœur soit officiellement gravée sur les armes, peinte sur les drapeaux, etc.* ».

Tout d'abord, une question préalable. Les révélations de la bienheureuse Marguerite-Marie concernant la France, ou plutôt le roi de France Louis XIV (car c'est

lui que nous voyons constamment nommé dans les quatre lettres à la mère de Saumaise et au P. Croiset qui sont les seuls documents sur lesquels on s'appuie), ces révélations, dis-je, viennent-elles de Dieu ?²

On serait fondé à en douter quand on met en regard, d'un côté, l'orgueil de Louis XIV, son insatiable ambition, ses guerres de conquête, son attitude si hautaine et si insolente vis-à-vis du Saint-Siège, son rôle dans l'éclosion de la grande erreur gallicane dont il fut le premier auteur et le principal inspirateur, etc. et, de l'autre, des phrases comme celle-ci :

« *Fais savoir au Fils aîné de mon Sacré-Cœur que mon cœur*

veut régner dans son palais, être peint sur ses étendards et gravé dans ses armes pour les rendre victorieuses de ses ennemis, en abattant ces têtes orgueilleuses et superbes, pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la Sainte Église. ».

Ne croirait-on pas qu'il s'agit d'un Charlemagne ou d'un saint Louis, et que les ennemis du grand roi étaient précisément ceux du royaume de Dieu ? Et n'y a-t-il pas quelque chose de bien étrange dans cette idée du Sacré-Cœur abattant les têtes orgueilleuses et superbes au pied d'un homme plus superbe et plus orgueilleux encore ?³

Le miracle annoncé est-il envisageable ?⁴

Parmi les demandes que le message contenait, il en est une surtout, celle que vous marquez expressément, qui passe de bien loin tout ce qu'il semblerait permis de rêver. Car il faudrait un changement si radical dans l'assiette et les conditions générales de la Société française que l'esprit en demeure interdit. Je sais que rien n'est impossible à Dieu, mais nous n'en

sommes pas, en ce moment, à estimer ce que Dieu peut de sa puissance absolue.

Nous devons considérer qu'il y a une certaine économie de la Providence actuelle dont Dieu, autant que nous pouvons en juger par l'histoire, entend ne pas sortir, et que le miracle requis pour un drapeau national, au vingtième siècle, portant dans ses plis l'image du

Sacré-Cœur, autrement dit, le miracle d'un pays aussi profondément divisé que le nôtre, surtout sur la question religieuse, aussi pourri de libéralisme, aussi fêru de l'idée révolutionnaire⁵, venant à accepter dans son ensemble, une pareille alliance de la politique et de la religion dans ce qu'elle a de plus intime et de plus délicat, non,

(Suite page 19)

1) La future sainte Marguerite Marie qui ne sera canonisée qu'en 1920.

2) Note intercalaire du *Figaro* :

Le cardinal Billot fait remarquer ici fort à propos que « *l'Église, en canonisant ses saints, ne se porte jamais garante de l'origine divine de leurs révélations* », et que, de plus, « *il y a toujours place, en quelque hypothèse que ce soit, pour un mélange inconscient de ce qui vient de l'esprit propre avec ce qui est l'esprit de Dieu* ».

Mais venons-en à ce qu'il y a de capital dans la lettre du cardinal Billot. J'entends son opinion non plus sur l'authenticité, mais sur la substance du fameux « message » du Sacré-Cœur à Louis XIV.

3) On voit combien le cardinal Billot, dans son jugement sur Louis XIV, est, à l'instar de ses contemporains, contaminé par la maladie du XIX^e siècle, un siècle qui se complaisait dans le dénigrement de la monarchie capétienne. Il n'est pas de notre intention d'analyser, ici, les origines et causes de cette maladie. Constatons seulement que nombre d'historiens actuels, bien plus sérieux que leurs prédécesseurs, ont montré que cette légende noire était particulièrement infondée. À ce sujet, nous recommandons la lecture de l'excellent livre d'Alexandre Maral, *Le Roi-Soleil et Dieu*, paru chez Perrin en 2012. Quoi qu'il en soit, le jugement du cardinal Billot sur Louis XIV n'intervient guère sur le fond de sa lettre.

4) Intertitre ajouté par nos soins.

5) Que dirait le cardinal aujourd'hui ?

(Suite de la page 18)

encore une fois, ce miracle-là n'aurait d'analogie en rien dans

ce qui s'est jamais vu depuis que le monde est monde, depuis qu'il se fait des miracles sous le soleil,

depuis qu'il y a des hommes sujets au gouvernement divin sur la terre.

Pourquoi la France seule bénéficierait-elle de ce privilège ?⁶

Je n'ai pas le temps de dire ici toute ce qui me vient à l'esprit. J'ajoute seulement que l'idée d'un drapeau national portant l'image du Sacré-Cœur ne me semble pas même une idée acceptable en soi, pour la bonne raison que le dra-

peau national n'est pas seulement un drapeau de paix, mais qu'il est aussi un drapeau de guerre. Et pourquoi les Allemands, par exemple, ne se croiraient-ils pas en droit de mettre sur leur drapeau ce que nous mettons sur le nôtre ?

Et voilà ce cœur adorable où tous les hommes doivent s'unir dans l'étreinte d'une commune charité, conduisant les Français à l'égorge-ment des Allemands, et les Allemands à l'égorge-ment des Français ; est-ce convenable ?

La tentation millénariste !⁷

Nous dirons encore un mot de ces promesses. J'ai crié gare à je ne sais quelle nouvelle forme de millénarisme⁸ sur la pente duquel nous mettent ces assurances de triomphe sur nos ennemis et sur ceux de la Sainte Église, ce pouvoir d'abattre à nos pieds ces têtes

superbes et orgueilleuses des grands, ces abondantes bénédictions sur toutes nos entreprises, etc.

En vérité, ce n'est pas ce que semblent nous promettre les le-

çons du passé. Ce n'est pas ce que le Sacré-Cœur réservait à Louis XVI, à Garcia Moreno, aux héroïques Vendéens de la Rochejacquelin, de Charrette, de Lescure, d'Elbée, de Cathelineau. Enfin, nous ne sommes plus des Juifs de l'ancien Testament.

Chimères !⁹

Chimères ! Chimères ! Chimères qui ont le grand tort de donner le change sur une dévotion admirable, tout entière orientée vers l'acquisition et l'union des vertus surnaturelles et *vitam venturi saeculi*.

Voilà, bien cher Monsieur, en abrégé, ce que je pense de la question que vous me posez. N'ayant pas le loisir de développer davantage ces quelques idées, je vous prie d'agréer l'hommage du res-

pect avec lequel j'aime à me dire, Votre très humble et très dévoué serviteur.

Cardinal Billot

Conclusion du *Figaro*.

Est-ce que la cause n'est pas désormais entendue ? Je crois qu'elle l'est. Le cardinal Billot aura rendu, par ce lumineux et

ferme appel au bon sens, le plus signalé service à l'Église que telles extravagances d'un mysticisme dévoyé finiraient par exposer à

de graves périls.

Julien de Narfon

Une copie numérisée de l'article du *Figaro* du 4 mai 1918 peut être consultée sur le site *Viveleroy* : <http://www.viveleroy.fr>



6) Intertitre ajouté par nos soins.

7) Intertitre ajouté par nos soins.

8) Le millénarisme ? « Pendant deux siècles, les [premiers] chrétiens ont été persuadés que le retour du Christ - la Parousie - allait s'accompagner de la création sur terre d'un royaume messianique promis par la Bible et l'Apocalypse. Les premiers chrétiens, dont bon nombre souffraient pour leur foi, étaient assurés d'être les saints destinés à régner avec le Christ. Cette croyance en un millénaire de bonheur collectif terrestre était générale... Les choses changent radicalement avec saint Augustin. Celui-ci considère que le règne de mille ans dont parle l'Apocalypse a commencé avec la résurrection de Jésus et désigne l'histoire du monde chrétien organisé autour de l'Église. Pour Augustin, le royaume de Dieu, autant qu'il puisse être réalisé sur terre, l'a été dans l'Église... Malgré cela, s'appuyant sur l'Apocalypse et les textes messianiques bibliques, des tendances millénaristes vont traverser l'histoire de la chrétienté occidentale ». In Jean-Louis Harouel, *Le vrai génie du christianisme*, Jean-Cyrille Godefroy, 2012, pp. 164-165.

9) Intertitre ajouté par nos soins.



Élections municipales de 2014 : la droite nationale se prépare...

Les prochaines élections municipales françaises se dérouleront très probablement en mars 2014 et, sur tout l'échiquier politique, les préparatifs vont bon train.

Au sein de la droite nationale, les différents groupes issus des multiples scissions récentes et moins récentes, les déçus de l'orientation prise par le *Front National* sous la houlette de Marine Le Pen, semblent vouloir se regrouper dans le but d'obtenir un pourcentage de voix qui ne soit pas dérisoire.

Le coup d'envoi de la manœuvre aurait été donné le 5 février 2011. Ce jour-là, en effet, le *Colloque Civitas* rassemble « une centaine de personnes venues de toute la France dont un grand nombre d'élus ou d'anciens élus »¹.

Ils ont travaillé « pour examiner les possibilités offertes aux catholiques de faire entendre leur voix aux municipales de 2014 et d'entrer dans les conseils municipaux »¹.

« Annick Martin, vice-président du MNR et Yann Phelippeau, secrétaire général adjoint du mouvement, mais aussi Carl Lang, président du Parti de la France, et François Ferrier pour la Nouvelle Droite Populaire² ont répondu à l'invitation de Civitas et ont assisté au colloque. Ils ont pu, à cette occasion, discuter avec le secrétaire général de Civitas de l'intérêt de monter des actions de synergie pour les municipales »¹.

Le secrétaire général de Civitas mentionné est Alain Escada, de nationalité belge. Il est, à cette date, plutôt connu pour ses activités au sein de Belgique & Chrétienté, association fondée en 1988, dont il est le président depuis 1991.

Au titre de cette association, il était intervenu sur la scène politique quelques années auparavant, notamment :

- le 12 novembre 2005, lors du colloque « *Les peuples contre la globalisation* »³, organisé à Bruxelles conjointement par *Terre & Peuple*⁴ et *Terre & Peuple Wallonie*⁵ ;
- le 1^{er} décembre 2007, lors de la 4^e *Fête de l'Identité*, organisée au Château Coloma à Saint-Pieters-Leuw par *Égalité & Réconciliation*⁶.

Quelques autres dates significatives :

Le 10 avril 2011, lors du 4^{ème} *Congrès nationaliste* à Paris, plusieurs acteurs de la réunion du 5 février se retrouvent, accompagnés d'autres responsables. Sont, en effet, présents : Jérôme Bourbon (Directeur de *Rivarol*⁷), Thibaut de Chassey (Président du *Renouveau français*), Alain Escada (déjà nommé), Roger Holeindre (Président du *Cercle national des combattants*), Carl Lang (déjà nommé), Louis Lefranc (Directeur de *L'Héritage*), Oleg

(Suite page 21)

1) Source : <http://www.m-n-r.fr> (site du *Mouvement National Républicain*).

2) Nouvelle Droite Populaire, qui au sein de la Droite nationale, « entend incarner l'aile nationaliste et radicale » et aspire à être « le grand mouvement de la droite nationaliste et identitaire ». Source : <http://ndp-infos.over-blog.com> (blog de la NDP).

3) Source : agence de presse Novopress.

4) *Terre & Peuple* est une association issue du *GRECE* (Nouvelle Droite), fondée en 1994 par Pierre Vial, qui se revendique du paganisme et se donne pour but de réaffirmer les racines païennes et celtiques des peuples européens. « Notre mission est de réveiller la conscience raciale des peuples blancs... Ceux-ci sont désarmés moralement, intellectuellement, psychologiquement... **Sont responsables de cet asservissement les monothéismes, les religions du Livre, les fils d'Abraham comme se définissent aussi bien les musulmans et les chrétiens que les juifs...** C'est pourquoi c'est en retrouvant la fidélité à leur âme la plus profonde, à leur plus longue mémoire, à l'héritage des ancêtres, donc à leur identité païenne que les peuples européens pourront se libérer, se remettre debout ». Discours prononcé, à Genève, par Pierre Vial, le 20 janvier 2013. Source : <http://synthesenationale.hautetfort.com/les-nouvelles-du-front-de-pierre-vial/> (site de *Synthèse nationale, revue politique et culturelle nationale et identitaire* dont le directeur est Roland Hélie).

5) *Terre & Peuple Wallonie* est une association de la mouvance de *Terre & Peuple* et œuvrant dans le cadre de la *Résistance Identitaire européenne*.

6) *Égalité & Réconciliation* est une association politique « trans-courants », créée en 2007 par Alain Soral, qui se réclame de la « gauche du travail et de la droite des valeurs ». Admirateur de Robespierre, Alain Soral, récemment, a signé une pétition en faveur de la construction, à Amiens, d'un musée à la mémoire du révolutionnaire. Source : <http://www.egaliteetreconciliation.fr> (site de l'association *Égalité & Réconciliation*).

7) Lors de l'exclusion de Mgr Williamson de la FSSPX, Jérôme Bourbon s'est distingué par son hostilité véhémente à l'égard du Supérieur général, Mgr Fellay. « C'est donc au cours d'un voyage que le supérieur général a pris ce décret à l'instar d'un homme d'affaires qui renvoie dédaigneusement un laquais entre deux avions... cette inhumanité, cette sécheresse de cœur nous inspirent dégoût et révolte. Il ne suffit pas de parler avec des airs inspirés de spiritualité et de sainteté pour être estimable. Il y a plus de faux dévots que d'authentiques mystiques, de tartufes mitrés que de réels serviteurs de Dieu... [Mgr Fellay] ne brille pas par son érudition ni sa finesse d'esprit, même s'il est un manipulateur hors catégorie au point d'avoir enrégimenté la Mère de Dieu dans sa politique de ralliement-apostasie à la Rome moderniste ». (*Rivarol*, Éditorial du 2 novembre 2012 signé Jérôme Bourbon).

(Suite de la page 20)

Tiahnybok (Président du *Parti national ukrainien* « Svoboda »), Alberto Torresano (*Phalange espagnole*)...

« *Le chercheur dissident Vincent Reynouard⁸, sorti de prison depuis quelques jours, arriva à temps au Congrès pour témoigner de son expérience carcérale et adresser à la foule des mots pleins d'engagement et d'encouragement* »⁹.

Le 8 mai 2011, la fête de sainte Jeanne d'Arc permet, semble-t-il, de mesurer les forces du mouvement politique naissant. Écoutons Jean-Claude Philippot, Délégué aux relations extérieures pour l'*Institut Civitas*, et, alors, membre du Bureau National du *MNR*, nous faire le compte rendu des différentes manifestations organisées ce jour-là¹⁰.

« 8 mai 2011 : Fête de Ste Jeanne d'Arc,

La France catholique, nationale et identitaire se réveille. Elle est de retour. L'identité nationale, une valeur ringarde et dépassée ? Pas du tout. Les deux défilés qui ont été organisés à Paris le 8 mai démontrent le contraire.

Le premier, le matin, organisé à l'appel de NDP², de Troisième Voie¹¹, du Renouveau français, du GUD¹² et de Terre & Peuple⁴ a réuni 1500 jeunes nationalistes autour du thème « la France est de retour : tous contre le mondialisme ».

Les participants à cette manifestation ont pu entendre des discours sortant de ce politiquement correct habituel qui n'est que du sida mental.

Signalons parmi les discours, Pierre Vial⁴, qui montra la filiation entre les Versaillais de 1870 et SARKOZY, comment le peuple de France est victime d'une bourgeoisie apatride qui organise l'invasion de notre pays ; Robert Spieler (Président de NDP²) qui a lancé un vibrant appel à la libération de la France et de l'Europe, à la création d'une Europe des nations, indépendante des États-Unis et alliée de la Russie ; Serge Ayoub (Président de Troisième Voie¹¹) qui a rappelé quant à lui la grande continuité du peuple de France de souche qui, depuis Charles Martel, a toujours répondu « présent » face aux envahisseurs et qui saura demain faire la même réponse.

Le second, l'après-midi, organisé par l'Institut Civitas dans le cadre d'un hommage national, a rassemblé près de 5000 catholiques répondant à l'appel d'un comité de parrainage où toutes les sensibilités catholiques traditionnelles étaient représentées et où, s'agissant des responsables politiques, Annick Martin (président du MNR) voisine avec Carl Lang (président du PdF), avec François Ferrier (du bureau politique de la NDP²), avec Pierre Sidos (président de l'Œuvre Française¹³), avec Pierre Bernard (président de l'Alliance Royale¹⁴) et Thibaut de Chasse (directeur du Renouveau français)... ».

Le 15 octobre 2011, à Lyon, le « IV^e Forum de la Nation » rassemble, de nouveau, les principaux acteurs de cette tentative. Sous la présidence d'Yvan Benedetti, directeur de *jeune.nation.com*, Pierre Sidos¹³ (invité d'honneur), André Gandillon (président des *Amis de Rivarol*⁷ et directeur de *Militant*), Jérôme Bourbon (Directeur de *Rivarol*⁷), Gaël de Crépy (*Renouveau français*)... ont répondu à l'appel. Le banquet du soir est animé par le chan-

(Suite page 22)

8) Condamné en novembre 2007 à un an de prison et 10 000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Saverne (Bas-Rhin) pour contestations de crime contre l'humanité, de nouveau condamné, en juin 2008, par le tribunal correctionnel de Bruxelles pour négationisme, après avoir vécu dans la clandestinité pendant un an, il est arrêté le 9 juillet 2010, extradé vers la France où il a purgé sa peine.

9) Source : <http://www.congres-nationaliste.fr> (site du Congrès nationaliste).

10) Source : <http://www.m-n-r.fr> (site du *Mouvement National Républicain*).

11) Organisation pour une « *avant-garde solidariste* ». « *Qui sont les solidaristes ? On pourrait, pour faire un mot, les décrire comme des gens de droite luttant pour une société de gauche. Mais la vérité, c'est que nous ne sommes ni de droite ni de gauche, car les logiques partisans sont profondément étrangères à notre patriotisme. L'éthique des solidaristes se résume en trois mots : Liberté, Égalité, Fraternité.* » (source : <http://troisiemevoie.fr>).

12) Groupe Union Défense. « *Le Groupe Union Défense a vu le jour en 1968, au lendemain des événements bourgeois bolchéviques et décadents de ce charmant (sic) mois de mai de la même année. Mouvement étudiant et lycéen nationaliste révolutionnaire, il a toujours été depuis sa création au cœur du combat pour le salut de la Nation. Son histoire, au sein de la faculté d'Assas II à Paris, de l'université Jean Moulin à Lyon ou dans les rues est connue et reconnue de part ses nombreuses victoires face aux anarcho-communistes transpirants la haine de la Patrie. La peur les envahit, le rat noir veille !* » (source : <http://gud-lyon.blogspot.fr>).

13) « *L'Œuvre française incarne en toute légitimité l'expression publique de la pensée nationaliste, dont le socle demeure la patriotisme national traditionnel. Celui qui a permis à la France historique de se constituer, d'être et de durer comme une unité de destin dans l'universel. Les grandes références d'un nationalisme français, débarrassé de tout esprit partisan, étant la remise en état de la société réalisée à l'époque du Consulat par Bonaparte, la mystique du territoire prônée par Barrès, l'empirisme organisateur explicité par Charles Maurras, avec en complément des apports nouveaux sociologiques formulés par Édouard Drumont, Alexis Carrel, Henry Coston, Maurice Bardèche.* » (source : <http://www.oeuvrefrancaise.com>).

14) « *L'Alliance royale est une formation politique fondée en 2001 et regroupant des « citoyens » (habitants de la Cité) ayant décidé qu'il est temps de reposer la question des institutions dans le débat politique français.* » (source : <http://www.alianceroyale.fr>).

(Suite de la page 21)

teur « Docteur Merlin »¹⁵.

Le 12 mai 2012, à Paris, c'est le 1^{er} « Banquet patriotique », organisé par le *Renouveau français*.

Thibaut de Chasse y « a évoqué l'utilité de ce type d'activités... ».

« Puis, Alain Escada, secrétaire de l'Institut Civitas, a prononcé un plaidoyer pour l'unité des patriotes autour de vrais principes, dans une perspective de résistance face aux menaces du nouvel État socialiste ».

« Jérôme Bourbon⁷, directeur de l'hebdomadaire Rivarol, a pour sa part dressé un portrait au vitriol de la situation politique française et de ses acteurs, dénonçant les reniements ».

« Ce fut ensuite le tour d'Alberto Torresano, responsable de la Phalange espagnole... ».

« Enfin, les participants ont eu la bonne surprise d'entendre quelques mots d'invités non annoncés.

Tout d'abord, ce fut Jens Pühse, responsable du parti allemand NPD¹⁶, qui en a profité pour remettre des cadeaux à Thibaut de Chassey organisateur de l'évènement. Était également présent Matthias Faust, le dernier président du parti DVU avant la fusion avec le NPD¹⁶.

Ce fut aussi un responsable du mouvement grec l'Aube dorée¹⁷... »¹⁸.

Le 15 décembre 2012, un second « Banquet patriotique » est organisé, à Paris, par le *Renouveau français* : il s'agit de commémorer le « 150^{ème} anniversaire de la naissance de Maurice Barrès ». Le compte rendu de cette manifestation n'a pas été publié.

Sur l'agenda du *Renouveau français*, le V^e Congrès nationaliste est prévu le 11 mai 2013 à Villepreux, avec pour thème « Défendre la famille, socle de la nation »...

Tous ces préparatifs porteront-ils leurs fruits ? Tous ces groupuscules parviendront-ils à percer (ce qu'ils n'ont jamais pu faire jusqu'à présent) ? Réussiront-ils à sauver la République ? Réponse en mars 2014 !

Louis Brékilien

15) Ancien du *GRECE* et du *Front National*, le « Docteur Merlin » est un chanteur au répertoire particulièrement antichrétien. Ses chansons peuvent être écoutées sur *YouTube*.

16) Le *Parti National-démocrate d'Allemagne* (*Nationaldemokratische Partei Deutschlands*, *NPD*), fondé en 1964, rassemble des militants du *Sozialistische Reichpartei* (*SRP*) et du *Deutsche Reichpartei* (*DRP*).

17) *L'Aube dorée* est un parti politique grec dont le chef est Nikolaos Mikaloliakos.

18) Source : <http://www.banquet-patriotique.fr>

29^e Journée légitimiste de Bretagne

Sur les pas de Louis Ripault de La Cathelinère,

chef de guerre des Paydreys (1792-1794).

Aperçu du Pays de Retz.

09h45 : Rendez-vous à St-Brévin-les-Pins.

10h00 : St-Brévin, Pornic, La Marais Breton, St-Hilaire-de-Chaléons, Château et forêt de Prince, Buzay.

12h30 : Déjeuner à Vue, restaurant du Lion d'Or - 7, route de Paimbœuf.

14h30 : Le Migron, canal de la Martinière, Paimbœuf.

17h00 : Pot de l'amitié.

Renseignements et inscriptions : Jean-Louis Picoche 208, avenue Raymond Poincaré 44250 St-Brévin-les-Pins

101^e Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray en Bretagne

Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2013

En parcourant les « blogs » : Mgr Lefebvre et le « zèle amer ».

Le 24 mars 1977, Mgr Marcel Lefebvre parla du zèle amer à ses futurs prêtres. Le séminaire d'Écône se trouvait à la veille d'une grave crise qui fut essentiellement marquée par le départ de son corps professoral. Des défections avaient déjà eu lieu au cours des années passées et il était parfois tentant d'extrapoler, ou de tout réduire à quelques jugements faussés.

« Regardez Notre-Seigneur. Moi, je ne vous demande pas autre chose, je ne vous demande pas de faire des choses extraordinaires. Regardez Notre-Seigneur, regardons notre modèle. Regardez comme Notre-Seigneur était dur avec les ennemis déclarés de l'Église, oui ! contre les erreurs, contre ceux qui répandaient autour d'eux des erreurs ouvertement, qui le faisaient d'une manière manifeste. Que nous soyons opposés aux francs-maçons, aux communistes, aux socialistes, à ceux qui détruisent la Révélation, qui sont des ennemis déclarés de l'Église, comme Notre-Seigneur l'était avec les scribes et les pharisiens, c'est bien. Mais regardez par contre la charité de Notre-Seigneur avec ses apôtres ! Et vous croyez que ses apôtres étaient tous parfaits ? Notre-Seigneur a eu parfois des réflexions, il a dit : Jusqu'à quand vous supporterez-vous ?... Et c'était Notre Seigneur, attention ! Mais Notre-Seigneur a été compatissant, a été patient, a été condescendant avec eux, les a repris, mais d'une manière aimable, patiente et douce, mais ferme en même temps !

« Alors agir autrement, agir avec une dureté continuelle, des exigences continues... encore une fois, je vous l'ai dit déjà, c'est du zèle amer. C'est ce qu'on appelle du zèle amer. Et je vous ai déjà fait lire l'année dernière, si je ne me trompe, le chapitre du livre Le Christ, idéal du moine, de Dom Marmion, qui développe ce thème du zèle amer qui se trouve quelquefois dans les couvents, qui se trouve même dans les abbayes. Ce zèle amer, comme le qualifie notre saint législateur, qui est qualifié comme ça par saint Thomas aussi, a sa source non dans l'amour de Dieu et du prochain, mais dans l'orgueil.

« Tous ce qui ne s'accorde pas avec leur idéal est nécessairement blâmé. Ils veulent tout plier à leur manière de voir et de faire. De là les dissensions. Et ce zèle aboutit à la haine.

« Et à ce zèle excessif, toujours tendu, toujours inquiet, tourmenté, agité, rien n'est jamais assez parfait pour les âmes possédées de cette ardeur.

« Ils voudraient que tout le monde soit parfait. Mais, mon Dieu, tout le monde n'est pas fait d'hommes parfaits. D'abord, qu'ils cherchent la perfection pour eux, c'est la première chose à faire ! Et puis ensuite, qu'est-ce que vous voulez, bien sûr que nous sommes dans un monde de pécheurs, bien sûr que nous sommes nous-mêmes des pécheurs.

« Le vrai zèle est tout autre que celui-là, tout autre ! Et puis, je pense que ce sera la meilleure manière pour ceux qui auraient cette tendance, de réfléchir et de rechercher à être vraiment charitables autour d'eux afin d'attirer le monde, d'attirer les âmes et de ne pas les repousser. Sinon, qu'est-ce qui leur arrivera quand ils seront dans le ministère ? Ils auront dix ou quinze personnes qui seront des admirateurs, des gens qui loueront ce prêtre, ce docteur, et puis c'est fini. Il sera entouré d'une dizaine de personnes, c'est terminé, son ministère s'arrêtera là parce qu'il aura chassé tous les autres. Ce n'est pas cela que le Bon Dieu nous demande ! »

Source : <http://credidimus-caritati.blogspot.fr>

Rappel : le fondement de la loi naturelle*

Qu'est-ce que la loi naturelle ? La loi naturelle est une loi objective inscrite dans la nature même de l'homme, non de celui-ci ou de celui-là, mais dans la nature humaine considérée en elle-même, dans sa permanence et dans sa stabilité. C'est Dieu, créateur de l'homme, qui a inscrit cette loi dans la nature humaine. Saint Thomas d'Aquin l'a définie « la loi éternelle même imprimée dans la créature rationnelle » (*Nihil est aliud quam participatione legis aeternae in rationali creatura*). « Dans les lois humaines, affirme saint Augustin, il n'est rien de juste ni de légitime que les hommes n'aient tiré de la loi éternelle ».

L'homme avec sa raison peut « lire » cette loi, c'est-à-dire peut la reconnaître et doit se conformer à elle. Le législateur ne « crée » donc pas la loi mais la « découvre » dans l'ordre naturel et dans la volonté divine et il légifère en cohérence avec elle.

* Mattei Roberto de, *La Dictature du relativisme*, Muller Édition, Coll. Riposte Catholique, 2011, pp. 23-24.

Carnet du Jour

" Information non disponible "

Sommaire

<i>Habemus papam</i>	p 1
<i>Saint-Siège : le Saint-Esprit et le prochain Conclave</i>	p 2
<i>Déclaration de Mgr le duc d'Anjou</i>	p 3
<i>Le mariage homosexuel, la famille et la république</i>	p 4
<i>La lente destruction de la famille depuis la Révolution</i>	p 6
<i>Fête de la Saint-Louis en Auvergne</i>	p 6
<i>D'où vient l'expression : « France, fille aînée de l'Église » ?</i>	p 7
<i>XXIII^{ème} Université St-Louis</i>	p 9
<i>La subversion</i>	p 10
<i>Livres reçus</i>	p 14
<i>Note sur l'éducation de Louis XVI</i>	p 15
<i>Le cardinal Billot et la question du drapeau</i>	p 17
<i>Élections municipales de 2014</i>	p 20
<i>29^{ème} Journée légitimiste de Bretagne</i>	p 22
<i>101^{ème} Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray</i>	p 22
<i>En parcourant les « blogs » : Mgr Lefebvre et le « zèle amer »</i>	p 23
<i>Rappel : le fondement de la loi naturelle</i>	p 23
<i>Carnet du Jour</i>	p 24

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal.....15,00 €
Abonnement électronique ...10,00 €
Abonnement étranger17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M



Union des Cercles légitimistes de France

Président : Pierre Bodin
144, rue des professeurs Pellé 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé
Pont Gwenn 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : Dominique Coudé - Courriel : uclf@sfr.fr